

## présents :

Messieurs	Uehlinger Pascal Decrey Philippe Kilcher Marc	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Noël Philippe	président du conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Giacobino Nadia Mägli Catherine	Oppliger Danielle Tercier Heidi
Messieurs	Agraniou Sami Avigdor Daniel Calame Philippe Constantin Marcel Da Silva Bruno Germann Martin Houman Edouard Knörr Stephen Leutenegger Bastien	Nicolet Alain Saudan Guy Simoes José Singh Ashwani Stark Richard Üregen Ali Wünsche Florian Zaugg Philippe
excusés	Gregori Katia Macchiavelli Marta Camuglia Joseph	

## ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2019
2. Assermentation de Mme Catherine Mägli, conseillère municipale membre du parti Démocrate-Chrétien (PDC), en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire. (DM-19-06)
3. Nomination d'un(e) président(e) à la cohésion sociale suite à la démission de M. Andrew Arpidone. (DM-19-07)
4. Nomination d'un membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex » en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire. (DM-19-08)
5. Communications du bureau du conseil municipal.
6. Communications du conseil administratif.
7. Rapports des commissions.



8. Parcelle n°3789 sise au chemin Louis-Valencien 3 - propriété d'Orim SA  
Cession gratuite à la commune de la parcelle n°3789, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex - sise au chemin Louis-Valencien 3 - propriété d'Orim SA et demande d'un crédit de CHF 46'000,- en vue de la démolition de la villa existante ainsi que les frais d'actes et autres émoluments relatifs à cette cession. (DA-19-03)
9. Demande de crédit de réalisation de CHF 2'708'329,- pour la phase 3 de la mise en séparatif des collecteurs à la route de Jussy. (DA-19-04)
10. Demande d'un crédit de CHF 310'000,- en vue de la rénovation des installations sanitaires des classes, meubles coin lavabo de l'école Adrien-Jeandin. (DA-19-05)
11. CSSM – DT 142  
Demande d'un crédit de CHF 71'000,- (<sup>1</sup>/<sub>3</sub> CHF 213'000,-) pour le remplacement de la bulle de tennis. (DA-19-06)
12. CSSM – DT 191  
Demande d'un crédit de CHF 40'000,- (<sup>1</sup>/<sub>3</sub> CHF 120'000,-) pour l'installation d'un nouveau pare-ballons et main-courante le long du terrain de football A. (DA-19-07)
13. Motion déposée dans le délai légal par le groupe les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE) intitulé : (point non traité lors de la séance du 5 mars 2019)
  - « pour des voyages et déplacements du conseil municipal respectueux des enjeux climatiques actuels » (MM-19-01)
14. Propositions du conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

@

M. le président ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers municipaux, aux conseillers administratifs, aux membres de l'administration de la commune ainsi qu'aux membres du public.

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2019

Le procès-verbal est approuvé par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

- 2 Assermentation de Mme Catherine Mägli, conseillère municipale membre du parti Démocrate-Chrétien (PDC), en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire. (DM-19-06)

M. le président demande à Mme Catherine Mägli, de se lever et de répondre en levant la main droite au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*



- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme Catherine Mägli : « je le promets »

Il est pris acte de son serment

[Applaudissements]

M. le président informe que selon la nouvelle répartition des commissions du parti Démocrate-Chrétien (PDC), Mme Catherine Mägli reprend les commissions laissées vacantes par M. Andrew Arpidone, soit :

- Communaux d'Ambilly, infrastructures mairie
- culture, loisirs, jumelage,
- cohésion sociale,
- finances,
- écoles, jeunesse

Cette nouvelle répartition n'appelant aucune remarque elle est considérée comme acceptée. La liste sera mise à jour sur le site intranet « cmnet ».

M. le président précise que les autres changements liés à la démission de M. Andrew Arpidone, à savoir la présidence de la cohésion sociale et la délégation au comité des fêtes de la culture et du jumelage font l'objet d'un vote séparé aux sous points 3 et 4 de l'ordre du jour.

- 3 Nomination d'un(e) président(e), membre du parti Démocrate-Chrétien (PDC), à la commission de la cohésion sociale suite à la démission de M. Andrew Arpidone. (DM-19-07)

Le parti Démocrate-Chrétien (PDC) propose : M. Bruno Da Silva

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

Nomination d'un président à la « cohésion sociale »,  
en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire de la présidence

- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le courrier du 25 février 2019 du service des votations et élections, annonçant la démission de M. Andrew Arpidone en date du 5 mars 2019,
- attendu que par cette démission la présidence de la cohésion sociale se trouve vacante,
- attendu qu'il convient de nommer un(e) président(e) pour le remplacer,



- sur proposition du parti Démocrate-Chrétien (PDC),

le conseil municipal

d é c i d e

à l'unanimité moins 1 abstention,

1. De nommer M. Bruno Da Silva (PDC), conseiller municipal membre de la commission « cohésion sociale » à la présidence en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire.

[Applaudissements]

- 4 Nomination d'un membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex » en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire. (DM-19-08)

Le parti Démocrate-Chrétien (PDC) propose : Mme Catherine Mägli

La discussion est ouverte

A la question de M. Richard Stark de savoir s'il s'agit de faire un vote à main levée ou à bulletin secret, M. le président précise qu'il n'y a actuellement qu'une seule candidate ce qui signifie qu'après la lecture de la délibération, la nomination sera faite par acclamation.

La parole n'étant pas demandée la délibération suivante est votée :

Nomination d'un membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex » en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire

- vu la résolution prise par le conseil municipal lors de sa séance du 10 mai 2011, décidant de renommer le Comité d'activités culturelles et des fêtes de Thônex en « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- attendu que deux membres de la commission de la culture, loisirs, jumelage doivent être nommés pour siéger au sein du « *Comité des fêtes de la Culture et du Jumelage de Thônex* »
- attendu que M. Andrew Arpidone a démissionné du conseil municipal en date du 5 mars 2019 et qu'il avait été nommé parmi les deux membres de la commission de la culture, loisirs, jumelage,
- attendu qu'il convient donc de le remplacer,

le conseil municipal



## d é c i d e

à l'unanimité moins 1 abstention,

1. De nommer Mme Catherine Mägli, membre de la commission de la culture, loisirs, jumelage au « *Comité des fêtes de la culture et du jumelage de Thônex* » en remplacement de M. Andrew Arpidone, démissionnaire.

[Applaudissements]

## 5 Communications du bureau du conseil municipal

M. le président porte à la connaissance des conseillers les points suivants :

- 5.1 Courrier de la commune de Vernier du 16 avril – Tournoi de football des élus

La commune de Vernier ayant remporté le tournoi l'année passée, c'est elle qui l'accueille cette année, le samedi 15 juin. Un courrier a été reçu invitant chaque commune à y participer. Une équipe peut donc s'organiser, sachant qu'il est possible de faire des équipes intercommunales.

- 5.2 Courrier de la coordination genevoise moratoire 5G transmis aux membres du bureau par email le 11 avril 2019

M. le président indique que ce courrier ne sera pas lu maintenant mais qu'il sera étudié par le bureau avant la prochaine commission pour décider quel pourrait être l'intérêt de la commune à ce sujet.

- 5.3 Courrier de M. Ashwani Singh adressé au président

Suite au courrier que M. Ashwani Singh a adressé au président concernant les points figurants systématiquement à l'ordre du jour des séances du conseil municipal, soit :

- « projet de délibération »
- et
- « propositions du conseil administratif »

Il a été décidé, après discussion, de supprimer le point « projet de délibération » compte tenu que lesdits projets se trouvent automatiquement inscrits à l'ordre du jour provenant du conseil administratif ou de conseillers municipaux de même que les résolutions et motions, pour autant que les projets déposés par les conseillers municipaux le soient dans les délais fixés par le règlement.



Le point concernant les « propositions du conseil administratif » est quant à lui maintenu car, bien que cela ne soit pas arrivé souvent, le conseil administratif a parfois fait des propositions à ce point de l'ordre du jour.

#### 5.4 Présences dans les séances de commissions

Les membres du bureau ont eu une discussion relative aux arrivées tardives de commissaires lors de séances de commissions. Cela pose deux problèmes à savoir que cela oblige à débattre à nouveau sur les objets qui ont déjà donné lieu à des discussions et cela laisse le droit aux jetons de présence. Ce problème se pose également pour les conseillers qui quittent prématurément la séance. Le bureau trouve qu'à l'heure actuelle il n'est pas nécessaire de régler ce point et fait appel au bon sens de chacun afin que cela n'arrive que dans des situations exceptionnelles. Si cela devait perdurer le règlement du conseil municipal pourrait être amendé afin de fixer des règles plus strictes. Cette réflexion ainsi que celle concernant l'organisation et la longueur des séances seront reprises lors de la séance des présidents de commission du 17 juin 2019.

#### 5.5 A 23h. il sera passé au point 14 de l'ordre du jour : « propositions du conseil administratif »

## 6 Communications du conseil administratif

### 6.1 M. Pascal Uehlinger, maire

#### 6.1.1 Arrivée de M. Gaétan Simili à la commune

M. Pascal Uehlinger annonce l'arrivée d'un nouveau collaborateur au niveau du service technique de la commune. Il s'agit de M. Gaétan Simili, architecte de formation, qui a travaillé plusieurs années dans le privé et a rejoint la commune depuis le 1<sup>er</sup> avril pour y travailler à 60%.

#### 6.1.2 Travaux d'extension de la mairie

Comme le montrent les photographies présentées par M. Pascal Uehlinger, les travaux d'extension de la mairie ont sérieusement commencé. Le chantier a été ceinturé par des palplanches avant de commencer l'excavation. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs été cassées à la rencontre de morceaux solides mais le reste s'est déroulé favorablement. Cela devait être terminé vendredi mais a pris quelques jours de retard. Pour que les murs ne s'effondrent pas des renforts perpendiculaires ont été mis en place. L'excavation du parking a commencé et il reste quelques aménagements au niveau des vérandas.

#### 6.1.3 MICA

M. Pascal Uehlinger informe de l'avancement de MICA et de l'école en présentant plusieurs photographies. La structure a commencé et le dessin des travaux correspond au dessin voté.



Le complexe omnisport, auquel s'ajoutent deux autres locaux, prend une place importante. L'école est mise en perspective avec le reste du chantier qui a commencé, à savoir les 700 premiers logements. Le mail central est en train de se dessiner et les noues accomplissent leur rôle, à savoir qu'elles accumulent l'eau en cas de forte pluie. Une photographie montre un petit échantillon du mail central qui doit être peaufiné au niveau du conseil administratif, avec les gabarits pour le trottoir, les types de revêtement possibles sur la piste cyclable et la piste de circulation, les parties du milieu avec des arbres et les possibilités de revêtement sur les allées de déambulation. Il existe deux variantes pour les cheminements des cours champêtres qui seront placées entre les immeubles. Une fois sur place, il est impressionnant de voir que les aspects routiers sont assez fins quant au mail central et aux zones de déambulation. Les arbres plantés à titre d'exemple sont les mêmes que dans l'ouvrage des Communaux d'Ambilly.

#### 6.1.4 Barreau routier – giratoire de la route de Jussy

M. Pascal Uehlinger présente le chantier du barreau routier au niveau du giratoire de la route de Jussy, sortie Mirany. Les travaux ont une grande emprise et les creusements et terrassements en cours. C'est un chantier de grand gabarit, ce qui donne lieu à un problème au niveau du parking, problème renforcé par les questions de canalisation au chemin des Mésanges. Cela est en discussion au niveau du conseil administratif.

#### 6.1.5 PLQ route de Jussy 34

Le PLQ a été adopté le 20 mars 2019 par le Conseil d'Etat avec une validation intéressante de 5'500 m<sup>2</sup> de prairie.

#### 6.1.6 Cité de l'énergie

La commune est en évolution et se porte bien. Elle a obtenu le label en 2010 avec 50% du taux de réalisation des mesures qui peuvent être mises en place sur une commune. La première reconduction a eu lieu en 2015 avec un taux de réalisation de 50% et la deuxième en 2019 avec un taux de réalisation de 64%. La remise du label 2019 aura lieu au mois d'octobre à Locarno et M. Pascal Uehlinger espère que la commune pourra être présente à cette occasion. Si le seuil de 75% est atteint, ce qui est probable avec les nouvelles constructions, Thônex pourra obtenir un label gold. Ce dernier demande néanmoins des efforts supplémentaires et un soutien logistique et financier important.

#### 6.1.7 Tournoi de hockey des élus

Deux élus de Thônex ont participé au tournoi de hockey des élus, Mme Julie Bersier et M. Pascal Uehlinger lui-même. Ce dernier espère que d'autres élus Thônésiens seront présents l'année prochaine pour cette compétition fort sympathique qui permet de tisser des liens autant politiques que sportifs.



## 6.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

### 6.2.1 Courrier de l'ACG concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours

M. Philippe Decrey donne lecture du courrier des communes genevoises concernant la séance du conseil municipal du 5 mars 2019 et la résolution n° 225 sur le concept opérationnel de défense incendie et secours.

*Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,*

*Votre lettre du 21 courant relative à l'objet cité en référence nous est bien parvenue et son contenu a retenu notre meilleure attention.*

*Par ces lignes nous vous informons avoir pris bonne note de la résolution adoptée par votre conseil municipal relative au réexamen du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours.*

*Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.*

*Nous vous prions de croire monsieur le Maire et messieurs les Conseillers administratifs à l'assurance de notre considération distinguée.*

*M. Paolo Chiararia, administrateur*

### 6.2.2 Chantier de la rue de Genève

Un chantier va s'ouvrir sur la rue de Genève depuis Chêne-Bourg. La première partie se fera entre l'avenue de Thônex et l'avenue Adrien-Jeandin de fin avril au mois de juin. Les SIG vont entièrement changer la conduite de gaz et la rue de Genève n'aura qu'une seule voie de circulation. L'entrée du chemin Adrien-Jeandin qui vient d'être terminé sera ouverte de nouveau pour entrer en direction du Val de Chapelly. La coordination des travaux n'est pas bien faite mais la commune ne peut rien dire, elle ne fait que recevoir l'information.

### 6.2.3 Travaux sur la route d'Ambilly et la route de Jussy

Dans le prolongement du barreau routier présenté par M. Pascal Uehlinger, des travaux vont débuter le 15 avril au niveau du carrefour de l'Os sur la route d'Ambilly. Une emprise de 7 mètres sera réalisée sur le terrain de la commune, du côté de la maison de quartier. La deuxième étape aura lieu au niveau du carrefour du chemin de la Mousse et de la route de Jussy près de Rolex. La durée des travaux est de 25 mois. Ces derniers correspondent aux mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de MICA. Les autorisations de construire pour le chemin de la Mousse et la route de Jussy sont lancées car les travaux devront être coordonnés avec ceux de l'Etat.





### 6.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

#### 6.3.1 Course du coteau de Bernex

La course des conseillers municipaux du coteau de Bernex a eu lieu. M. Marc Kilcher félicite l'équipe de Thônex pour deux raisons. D'une part M. José Simoes a remporté la course et d'autre part, l'équipe de Thônex composée de MM. José Simoes, Guy Saudan, Philippe Noel et Marc Kilcher lui-même a devancé l'équipe de Bernex qui gagne souvent.

#### 6.3.2 Urban Plogging

M. Marc Kilcher rappelle que l'Urban Plogging aura lieu très bientôt. Cet évènement constitue l'occasion de revisiter la commune tout en récoltant des déchets.

#### 6.3.3 Giap et restaurants scolaires – modification du règlement

Le Giap, organisme du parascolaire qui coordonne l'encadrement des enfants pendant la pause de midi et après l'école, ainsi que les restaurants scolaires de la commune ont modifié leur règlement pour la rentrée de septembre 2019. Dorénavant les communiers inscriront leurs enfants sur une base électronique, en utilisant le site du parascolaire et celui de l'association des restaurants scolaires de la commune. Cette dernière a également lancé un projet de digitalisation et d'informatisation des bons. Ces règlements, notamment celui des restaurants scolaires, ont suscité quelques débats et selon les échos des réunions de l'association, le modèle choisi est aligné sur la philosophie du Giap.

#### 6.3.4 Campagne concernant la sécurité

Dans le cadre de la campagne « ilotiers + police municipale = sécurité » une visite de l'association du hameau de Villette et de l'association des Verchères a eu lieu. Celle de l'association des Apollos qui se tient bientôt permettra de présenter les thèmes de proximité en termes de sécurité et de prévention, à savoir les problématiques du vol à l'astuce et des cambriolages. Par ailleurs, M. Marc Kilcher informe que les avancées concernant l'installation probable et espérée d'une empreinte de la police cantonale sur la gare de Chêne sont très positives. Ce sujet mobilise les exécutifs des trois communes depuis plusieurs mois.

## 7 Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux présidents ou vice-présidents des commissions pour la lecture des conclusions des rapports suivants :

### 7.1 M. Ashwani Singh, président de la commission travaux, bâtiments, pour la séance du 19 mars 2019



*Avant de se réunir et d'aborder formellement l'ordre du jour, les commissaires ont assisté dès 18h30 à une visite guidée du chantier de rénovation de la Mairie historique en présence de M. Pascal Uehlinger, Maire, en charge du dicastère des travaux, de M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique, de M. Claude-Alain Poncioni, responsable au service technique et de Mme Charlotte Gaud, architecte du bureau Mentha et Rosset, qui assure la direction des travaux dont la fin est prévue pour juillet.*

*Nous avons enchaîné à 19h15 à la Salle Polyvalente de l'Ecole du Bois-des-Arts avec l'ordre du jour proprement dit, dont le premier point concernait l'étude préliminaire d'aménagement d'une véranda sur la terrasse du restaurant « La Nautica » pour y assoir les clients ayant sélectionné une charbonnade, spécialité de la maison, sans enfumer et incommoder les autres clients. Mme Laura Mechkat, architecte du bureau Liengme Mechkat a exposé le concept de la construction et de la disposition des lieux, alors que M. Martial Götz, ingénieur du bureau Energgestion a présenté l'aspect ventilation. Le coût serait d'environ CHF 500'000.-, estimation grossière sur la base de l'étude préliminaire. Les mandataires ont l'un et l'autre répondu aux questions des commissaires, puis la discussion s'est poursuivie après leur départ pour se conclure par un vote lors duquel la commission a préavisé favorablement la poursuite des études pour ce projet par quatre oui, un non et deux abstentions.*

*Concernant le point deux de l'ordre du jour, j'interviendrai au point dix de l'ordre du jour du présent Conseil municipal.*

*Au point trois de l'ordre du jour, le procès-verbal du 15 novembre 2018 a été approuvé par sept oui, soit à l'unanimité.*

*Au point quatre, « divers, à la demande d'un commissaire, MM. Uehlinger, Fortuna et Poncioni ont présenté les échéances des principaux chantiers de la commune. Ce même commissaire a demandé qu'il y ait une réflexion concernant l'isolation et le chauffage de la caserne des pompiers. M. Uehlinger a répondu que ce bâtiment pourrait être intégré à l'avenir dans le réseau de chauffage à distance du périmètre de la mairie. Enfin M. Uehlinger a informé la commission qu'il proposera une visite de la STEP de Villette et de la brasserie artisanale installée dans le pavillon de Fossard, probablement en mai.*

*La séance a été levée à 20h35.*

## 7.2 M. Alain Nicolet, président de l'économie publique, pour la séance du 21 mars 2019

*Jeudi 21 mars 2019, a eu lieu une séance avec la commission des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière*

*En présence de M. Marc Kilcher, conseiller administratif, et M. Philippe Guex, secrétaire général.*

*Notre ordre du jour concernait l'économie publique et plus particulièrement le retour sur la Cité des Métiers qui s'est tenue en notre salle des fêtes, le 13 février 2019. Ce fût un grand succès et une belle réussite...*

*M. Guex nous a fait un petit rappel sur le contexte de la manifestation organisée de main de maître par l'OPFC, ainsi qu'avec une participation du personnel communal, que nous remercions au passage.*

*Par ailleurs, il nous a expliqué que le groupe Action Trois-Chêne pour l'emploi s'est montré très actif et a aidé de nombreux jeunes à se préparer pour ces entretiens.*



*Cette première manifestation sur Arve et Lac a été un grand succès, car 19 entreprises se sont déplacées pour participer à l'évènement. Ce ne sont pas moins de 188 entretiens qui ont été dénombrés.*

*Notons qu'environ 36% des jeunes provenaient des Trois-Chêne.*

*L'évènement ayant montré un bel élan collectif, l'OPFC a demandé à notre commune de Thônex de reconduire deux nouvelles manifestations de la Cité des Métiers, réciproquement l'année prochaine et la suivante en proposant deux dates en février.*

*C'est à l'unanimité que la commission a donné son aval au conseil administratif pour continuer dans cette voie.*

*Le procès-verbal de la séance du 26 février 2019, a été approuvé 7 oui et 2 abstentions.*

*Dans les divers, il a été question du cimetière et du parc Munier qui sera visité lors de la prochaine commission.*

*La séance a été levée à 19h05.*

### 7.3 M. Stephen Knörr, vice-président de la circulation, transports, pour la séance du 21 mars 2019

*La commission circulation, transports s'est réunie le 21 mars 2019.*

- *Après de nombreuses questions et sur la demande d'un commissaire pour faire une commission mixte Urbanisme et transport*

*Nous avons procédé à un vote. La commission accepte par 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.*

- *Une deuxième demande a été faite à la Mairie afin d'effectuer une étude sur la création d'une zone piétonne au bout du chemin de Marcelly.*

*La commission accepte par 4 voix pour, 5 abstentions et 0 voix contre.*

*La séance est levée à 20h18.*

### 7.4 M. Philippe Calame, président des finances, pour la séance du 26 mars 2019

1. *Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

2. *Sur la base du tableau des projets d'investissements quadriennaux indiqués en annexe du budget 2019 étudiés en octobre 2018, les commissaires avaient pour tâche d'indiquer à leurs yeux si ces projets sont planifiés dans le bon timing ou s'il faut les repousser.*

*Les projets autofinancés (FIA) ou obligatoires comme le FIDU ne font pas l'objet de cette discussion, l'enjeu financier étant secondaire.*

*A la majorité absolue ou relative*

- a) *les commissaires ont jugés les projets ci-après comme étant dans le bon timing (ordre arbitraire) :*



<i>CSSM – éclairage terrain D</i>
<i>Villa Vincent – projet de rénovation, sous réserve d'une approbation de la CMNS d'y faire uniquement des locaux sans logement</i>
<i>nouveau parc public au chemin des Deux-Communes, situé derrière la place de Graveson</i>
<i>route de Villette, stabilisation du mur, dès que la commune en sera propriétaire</i>
<i>projet de nouvelles déchetteries enterrées (2020) dans le cadre des travaux de la mairie</i>
<i>acquisition de bacs à fleurs/décorations florales</i>
<i>Etienne-Chennaz – aménagement de surface (suite), dont 75% sont à charge des promoteurs</i>
<i>projet de nouvelles déchetteries enterrées (2021), lieux à définir</i>

- b) les commissaires sont partagés entre un bon timing et un report de 2-3 ans des projets ci-après :

<i>immeuble 10, ch. des Deux-Communes, assainissement de l'installation de ventilation</i>
<i>CSSM – rénovation du terrain synthétique B</i>

- c) les commissaires ont jugés que les projets ci-après comme pouvant être reportés de 2-3 ans :

<i>CSSM – rénovation du terrain synthétique C</i>
<i>CSSM – bâtiment principal du CSSM</i>
<i>salle des fêtes, traitement anti-carbonatation, à regrouper avec le projet suivant</i>
<i>salle des fêtes, enveloppe du bâtiment, rénovation de façade, travaux</i>
<i>acquisition d'une laveuse (ex-élévateur/engin multi usage)</i>
<i>assainissement des parcelles contaminées (rte d'Ambilly/Pierre-à-Bochet), dans la mesure des exigences légales</i>

- d) les commissaires ont jugés que les projets ci-après comme pouvant être reportés de 4 ans ou plus :

<i>salle des fêtes, sortie Etienne-Chennaz et gestion mobilité</i>
<i>bâtiment de la voirie – station de lavage et barrière sécurité</i>
<i>chemin du Chablais, réfection d'un trottoir, en lien avec la réalisation du PLQ</i>
<i>CSSM – renouvellement de la piste d'athlétisme et basket</i>
<i>CSSM – drainage des terrains de Beach-volley</i>
<i>école Pont-Bochet, désaffectation, éventuelle rénovation</i>

- e) les commissaires ont jugés que le projet de réfection de l'enveloppe de la piscine, si c'est le vœu du conseil administratif de remettre ce sujet dans les projets à réaliser, doit être intégré dans une réflexion plus générale du périmètre qui est prévue dans le cadre d'une séance de commissions réunies d'urbanisme et circulation

### 3. divers – aucun



7.5 M. Martin Germann, président de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, pour la séance du 28 mars 2019

Avancement du Plan directeur communal :

- *Un point a été fait sur l'état du processus d'élaboration du Plan directeur communal : La phase de consultation technique auprès des services de l'Etat vient de terminer, après avoir duré plus longtemps que prévu. Ensuite, viendra la consultation publique, puis la validation du Plan directeur communal par l'Etat et finalement par le Conseil municipal.*
- *La commission a pris connaissance des corrections apportées par l'Etat au Plan directeur communal.*

Vote sur la stratégie de mise en œuvre de la zone villa :

- La commission a accepté l'application immédiate et l'intégration dans le Plan directeur communal du projet élaboré par le bureau Ortys et Robyr tel qu'il a été demandé et approuvé par les autorités communales.
- Il s'agit de lignes directrices définissant une stratégie d'aménagement de la zone villa et destinée à guider les octrois des autorisations de construire. Elles se fondent sur une distribution différenciée des densités selon la situation des constructions et définissent des exigences, notamment en termes de densité, de préservation des cours d'eau, de préservation des paysages, de renforcement du maillage vert, de mobilité douce et d'équipement de quartier, ces exigences constituant également des conditions à respecter en cas de demande de dérogation.

Il a ensuite été voté sur la poursuite du processus relatif au Plan directeur communal :

- La commission a autorisé le Conseil administratif et les mandataires à aller de l'avant dans la validation du Plan directeur communal, conformément aux modifications présentées lors de la séance, concernant la hiérarchisation des situations de polarité dans la commune, la mise en évidence des éléments protégés par la CMNS, la mise à jour des fiches travaux de la mairie, les plan et tableau de synthèse des stratégies communales, les principes d'aménagement et les cheminements piétonniers.

Par ailleurs la commission a :

- Refusé d'entrer en matière sur une proposition d'Ecolabel que la commune décernerait aux entreprises communales qui auraient réalisés les objectifs de développement durable qu'elle aurait défini.

A la place de cela elle a :

- Demander au Conseil administratif de lancer des démarches pour promouvoir le Programme Eco 21 des SIG auprès des entreprises thônésiennes, un partenariat entre les SIG et les entreprises privées permettant à ces dernières de bénéficier d'une expertise gratuite des SIG afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie subventionnées à hauteur de la moitié des économies d'énergie annuelle consacrée.

[Arrivée de M. Edouard Houman à 20h44]



7.6 M. Bastien Leutenegger, vice-président de la cohésion sociale, séance du 28 mars 2019

*La commission a auditionné les associations Trois-Chêne pour l'emploi d'une part et l'association Réagir d'autre part, en présence de Mme Vaidao, présidente.*

*Les procès-verbaux des séances du 9 octobre 2018 et du 15 janvier 2019 ont été approuvés lors de cette séance.*

7.7 Mme Nadia Giacobino, vice-présidente des sports, police, militaire, séance du 2 avril 2019

*Point 2 de l'ordre du jour de la commission.*

*Traitement de la pétition RM-19-03 renvoyée en commission sports par le CM du 5 mars 2019, pour l'ouverture d'une patinoire à Genève toute l'année.*

*La commission a auditionné M. Michel Sauthier directeur du CSSM, pour les problématiques qui présentent deux aspects.*

*Concernant l'aspect technique, la question s'est posée de savoir si les installations actuelles permettraient l'ouverture de la patinoire durant 12 mois. La question a été posée à la société qui a mis en place le système de refroidissement. La société a émis des doutes quant à cette utilisation et ne garantit pas le bon fonctionnement des condenseurs sur une période de 12 mois. Les installations ont été calibrés pour une utilisation sur 8 mois et non sur 12. A savoir que sous la dalle de la patinoire, se trouve une nappe phréatique qui risque de geler.*

*Un dernier aspect dont il faut tenir compte a trait à la fréquentation de la patinoire. De manière générale, les divers clubs sportifs finissent leur saison aux alentours du mois d'avril et déjà à cette date la patinoire est sous-utilisée.*

*De plus, durant la période estivale à la patinoire des activités sont en cours, notamment les rencontres de hockey inline organisées par la maison Rolex et la mise à disposition de l'espace pour les camps d'été. L'utilisation de la patinoire hors glace n'est pas forte mais il y a tout de même certaines activités établies auxquelles il ne sera plus possible de répondre si la patinoire devait rester ouverte toute l'année.*

*Par 4 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions, la commission décide de mandater le conseil administratif pour que celui-ci prenne contact avec les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries au sujet de la pétition reçue par Thônex.*

*Par 4 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions, la commission donne un préavis négatif quant à une ouverture de la patinoire sur une période de 10 mois.*

*Par 9 voix contre et 1 abstention, la commission donne un préavis négatif quant à une ouverture de la patinoire sur une période de 12 mois.*

*Je reviendrai vers vous sur les points 11 et 12 de l'ordre du jour de ce conseil.*

*Le procès-verbal du 5 mars 2019 a été approuvé à la majorité par 7 voix pour et 2 abstentions.*

*La séance a été levée à 19h40.*



*In fine, en tant présidente suppléante, je profite également de faire une parenthèse à cette commission.*

*En effet, une commissaire arrive systématiquement en retard, lors de certaines commissions, ce qui est irrespectueux face aux personnes que nous recevons et nous présente les dossiers à traiter. De plus, elle pose des questions qui ont été traitées lors de son absence, ce qui est assez désobligeant.*

*Lors de cette commission, on lui a rappelé, également, que nous devons nous préparer avant les séances, ce qui permet d'éviter de perdre du temps avec des questions dont les réponses sont déjà à notre disposition avec l'ordre du jour.*

*J'espère que cet état de fait ne perdure pas que le bureau fasse quelque chose.*

## 8 Parcelle n°3789 sise au chemin Louis-Valencien 3 - propriété d'Orim SA

Cession gratuite à la commune de la parcelle n°3789, fe 22 du cadastre de la commune de Thônex - sise au chemin Louis-Valencien 3 - propriété d'Orim SA et demande d'un crédit de CHF 46'000,- en vue de la démolition de la villa existante ainsi que les frais d'actes et autres émoluments relatifs à cette cession. (DA-19-03)

Selon M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme ces trois maisons situées en bordure de forêt sont indiquées dans le PLQ et doivent revenir à la commune à la fin de la réalisation de leur droit à bâtir. La commune a déjà acquis la première qui a été démolie et est en train d'acquérir la deuxième qui possède un prix de démolition estimé à CHF 40'000.- auquel s'ajoutent CHF 6'000.- d'émoluments de notaire et d'enlèvements au registre foncier. La troisième maison arrivera de façon plus tardive sachant que cette zone deviendra une zone de verdure.

M. Philippe Calame, président des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 avril 2019 ;

*Il s'agit d'une cession gratuite de la parcelle, prévue par le PLQ, en raison de l'utilisation des droits à bâtir de cette parcelle pour la réalisation d'un immeuble.*

*Le crédit permet de payer les frais de démolition et de mutation. Les frais de l'ingénieur géomètre étant offerts.*

*L'autorisation d'accepter la parcelle en cession est approuvée à l'unanimité, soit 11 voix.*

*Le crédit est approuvé à l'unanimité*

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée

cession gratuite à la commune de Thônex  
parcelle n°3789, fe 22 du cadastre de la commune sise ch. Louis-  
Valencien 3  
et ouverture d'un crédit de CHF 46'000,-  
pour la démolition de la villa sise sur la parcelle



- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le plan localisé de quartier (PLQ) 29105B, chemins Etienne Chennaz et Louis Valencien, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007, qui avait été préavisé favorablement par le conseil municipal le 15 mai 2001,
- attendu que ce PLQ de parcelles prévoit la cession gratuite à la commune des parcelles formant les chemins Louis Valencien et Etienne Chennaz, ainsi que de la parcelle de forêt bordant le chemin Etienne Chennaz et donnant sur la voie verte pour être incorporée au domaine public ; cessions qui ont été mises en œuvre en 2017 et début 2018,
- attendu que ce PLQ prévoit également la cession gratuite à la commune des parcelles n°3787, 3788 et 3789 en contre partie de la réalisation des droits à bâtir desdites parcelles,
- vu la demande d'autorisation de construire, déposée par AYOM SA le 19 février 2019 en vue de la réalisation notamment de l'immeuble « O » situé sur la parcelle actuelle n°3784 de Thônex qui devrait être construit en utilisant et en épuisant les droits à bâtir de la parcelle n°3789,
- attendu que le PLQ 29105B prévoit pour cette parcelle et pour les deux autres parcelles un engazonnement, plantations : sur dalle/en pleine terre, en précisant que les aménagements figurent à titre indicatif,
- vu la délibération approuvée par le conseil municipal le 10 avril 2018 relative à la cession gratuite de la parcelle n°3787 validée par le département présidentiel le 11 juin 2018 et l'acte notarié signé début 2019 pour procéder à la cession de cette parcelle à la commune,
- vu l'intervention d'ORIM SA propriétaire de la parcelle n°3789 auprès du notaire mandaté pour l'opération énoncée ci-dessus pour la mise en œuvre de la cession gratuite,
- vu l'acte notarié en cours d'élaboration pour mettre en œuvre cette cession gratuite,
- vu les coûts relatifs à cet acte notarié et les coûts de démolition de la villa se trouvant sur la parcelle n°3789, qui n'ont pas été prévus au budget communal, y compris les coûts liés aux éventuels substances dangereuses (amiante notamment) qui pourraient être identifiés lors de la démolition,
- vu le projet d'aménagement que la commune devra élaborer à terme pour ce périmètre lorsqu'elle aura pu obtenir la cession gratuite de la parcelle n°3788,
- vu l'incorporation à terme de ces parcelles au domaine public,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 4 avril 2019,





- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'autoriser le conseil administratif à mettre en œuvre la cession gratuite à la commune de la parcelle n°3789, fe 22, du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface de 1.397 m<sup>2</sup>, sise chemin Louis-Valencien 3, propriété d'ORIM SA.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 46'000,- en vue de la signature de l'acte et de la démolition, à terme, de la villa sise sur la parcelle n°3789, le montant se décomposant comme suit :
  - Démolition : CHF 40'000,-
  - Frais d'actes et autres émoluments et droits CHF 6'000,-
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier en raison de l'incorporation à terme de la parcelle au domaine public et donc l'utilité publique de toute cette opération.
5. De charger le conseil administratif de signer les actes nécessaires à cette opération

- 9 Demande de crédit de réalisation de CHF 2'708'329,- pour la phase 3 de la mise en séparatif des collecteurs à la route de Jussy. (DA-19-04)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances explique que cette somme importante ne passe pas en commission des finances car cet objet est entièrement financé par le fonds intercommunal d'assainissement.

au vote :

- *l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte

M. Philippe Calame reconnaît qu'il n'est pas nécessaire de passer en commission des finances un projet financé par le FIA mais aurait souhaité qu'il passe néanmoins en commission des travaux. Il ne compte cependant pas faire une demande formelle de renvoi en commission.



La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée

mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy (phase 3)  
demande d'un crédit de CHF 2'708'329,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la mise en séparatif de la route de Jussy a été indiquée comme étant une action prioritaire à mettre en œuvre par le plan d'actions du PGEE, adopté par le conseil d'Etat du 15 avril 2015,
- attendu que lors de la phase de diagnostic du PGEE il a été mis en évidence une série de problèmes hydrauliques sur l'ensemble du réseau de la route de Jussy qui devra également assurer l'évacuation des eaux d'une partie du futur quartier des Communaux d'Ambilly,
- attendu que l'Etat de Genève prévoit un élargissement de la route de Jussy afin d'absorber la future demande en mobilité liée au développement des Communaux d'Ambilly et qu'il convient de coordonner ces deux chantiers,
- attendu que ce projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux est présenté au conseil municipal en 3 phases et que les phases 1 et 2 (études et avant-projet) sont terminées ou en voie de l'être et qu'il convient de passer à la phase 3 (construction/réalisation),
- attendu que toutes les autorisations de construire liées au nouveau maillon routier de MICA et mesures d'accompagnement sont en force,
- vu que l'Etat a pu engager les travaux du nouveau maillon routier en septembre 2018 et planifier les travaux de mesures d'accompagnement pour 2019-2021,
- attendu que l'élargissement de la route de Jussy se fera en plusieurs étapes prévues depuis avril 2019,
- attendu que la construction des collecteurs communaux, qui sont au bénéfice d'une autorisation de construire depuis juillet 2018, est prévue en deux étapes distinctes afin de se synchroniser avec les travaux routiers,
- attendu que le FIA (fonds intercommunal d'assainissement) a donné son aval en date du 7 février 2019 et octroyé une promesse de financement afin d'assumer les frais de construction de la 1<sup>ère</sup> étape - secteur du carrefour « nouveau maillon routier/route de Jussy/route d'Ambilly », quant à la 2<sup>ème</sup> étape – secteur entre le croisement de la route d'Ambilly et le chemin Plein-Sud, les travaux seront engagés après l'obtention de l'accord formel du FIA,



- vu l'exposé des motifs et le plan financier comprenant le descriptif des coûts présenté par le service technique de la Mairie,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de construction de CHF 2'708'329,- en vue de la réalisation de la phase 3 de la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense brut de CHF 2'708'329,- à laquelle il y a lieu d'ajouter les crédits d'étude votés le 8 mars 2016 de CHF 45'000,- et du 19 juin 2018 de CHF 357'000,- soit un montant total de CHF 402'000,-, dont il faut déduire la participation de tiers de CHF 71'618,-, le remboursement de la TVA estimé et arrondi à CHF 188'511,- soit un montant total net de CHF 2'850'200,- qui sera amorti au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.330 dès la fin des travaux estimé à 2021.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n°7206.461, faute de quoi il ne sera pas engagé.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant cité sous point 1.

M. Pascal Uehlinger accepte la remarque de M. Philippe Calame mais compte tenu du fait que ce n'est pas un fait habituel, il se demande si ce type d'élément devrait systématiquement passer en commission des travaux. Il serait bien que le conseil municipal se prononce à ce sujet.

Selon M. Philippe Calame il n'est pas nécessaire de convoquer une séance de commission des travaux uniquement pour parler de ce sujet mais lorsqu'une séance des travaux est prévue, il serait bien d'ajouter ce point à l'ordre du jour pour que les conseillers municipaux soient informés et puissent répondre aux questions des communiens.

M. Pascal Uehlinger voudrait savoir si cette volonté est portée par d'autres conseillers.

M. Ashwani Singh fait remarquer qu'après le vote de l'entrée en matière, la discussion immédiate ou le renvoi en commission auraient dû être également formellement votés. Il est cependant possible de supposer que la majorité des commissaires était d'accord d'entamer la discussion immédiate.



M. le président reconnaît qu'une étape n'a pas été réalisée.

En réponse à M. Pascal Uehlinger, M. Edouard Houman considère au contraire qu'ajouter à l'ordre du jour d'une commission un objet qui n'a aucun enjeu financier pour la commune et ne pose pas de débat représenterait une surcharge. Il rappelle que le conseil municipal est un lieu de discussion où il est possible de poser des questions.

M. Stephen Knörr fait remarquer concernant les propos précédents de M. Philippe Calame que ce qui est dit en commission ne doit pas sortir et être répété à la population.

Selon M. Philippe Calame la tenue des débats de commission n'a pas à être communiquée à des tiers mais les décisions prises et l'exposé des motifs qui deviennent publics dès le conseil municipal ne sont pas secrets.

M. Stephen Knörr souligne que ces éléments deviennent publics à partir du moment où ils passent au conseil municipal, non pas après la commission.

M. Philippe Calame explique qu'il a simplement exprimé son regret et qu'il n'a pas fait de demande de renvoi en commission. Néanmoins, il trouve pertinent que le conseil administratif informe les conseillers municipaux lors d'une commission des travaux préalable au conseil municipal. Il regrette par ailleurs que les autres conseillers municipaux ne se sentent pas concernés par un projet de travaux impactant directement la population qui risque de se demander pourquoi elle doit payer une taxe de raccordement. Ce genre d'information est pertinente car ce projet à 2,7 millions est payé par de l'argent public.

Dans le cas où les conseillers municipaux voudraient être informés de ce type de projet avant le conseil municipal, M. Pascal Uehlinger propose que cela soit fait lors des commissions finances qui ont systématiquement lieu avant le conseil municipal, ce qui n'est pas le cas des commissions travaux.

Qu'il y ait eu ou non une commission, M. Stephen Knörr indique qu'il compte attendre le conseil municipal pour prévenir ses voisins.

M. Philippe Zaugg s'étonne des propos de MM. Philippe Calame et Pascal Uehlinger concernant le renvoi en commission finances car les commissaires risquent de poser des questions sur l'urbanisation et les travaux.

M. le président indique que si personne ne s'exprime en faveur d'un vote pour clarifier la situation, alors ce dernier ne paraît pas opportun.

- 10 Demande d'un crédit de CHF 310'000,- en vue de la rénovation des installations sanitaires des classes, meubles coin lavabo de l'école Adrien-Jeandin.  
(DA-19-05)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances indique qu'il a eu droit, à juste titre, à une petite remontrance de la part de ses collègues car ces travaux envisagés à court terme n'ont pas été intégrés aux travaux plus globaux qui sont soumis à la demande d'autorisation de construire.



Ces derniers concernent la refonte complète des sanitaires et des espaces de douche qui ont 50 ans et montrent une vétusté importante. Ces travaux sont en cours d'estimation mais le timing n'est pas le même et compte tenu des montants importants l'idée était de les ventiler sur plusieurs années. Il pouvait être mal perçu de voter le montant de CHF 310'000.- pour refaire les eaux à l'intérieur des classes et de revenir à la rentrée avec un projet plus global pour les sanitaires et les vestiaires extérieurs. Sachant que ces travaux peuvent se faire cet été, le processus a été poursuivi en modifiant l'exposé des motifs et en précisant qu'une enveloppe supplémentaire sera demandée après les différentes soumissions en cours pour la rénovation soumise à APA.

M. Ashwani Singh, président de la commission des travaux, bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 mars 2019

*Le point deux de l'ordre du jour concernait la rénovation des installations sanitaires de l'école Adrien-Jeandin. Il s'agit des éviers, des faïences et du mobilier associé dans les 19 classes de l'école. Ainsi que nous l'a expliqué M. Poncioni à l'aide de photos, ces équipements sont vétustes, datant pour la plupart de la construction de l'école en 1968. Le coût global est estimé à CHF 310'000.-. A un commissaire qui s'étonnait du montant, il a été répondu que les travaux comprenaient également la mise à neuf de la tuyauterie. Les travaux doivent obligatoirement être réalisés pendant les vacances scolaires, mais vu que le projet est abouti, ils pourraient être réalisés cet été déjà sous réserve d'un préavis positif de la commission des finances et de la décision positive du Conseil municipal. Au vote, la commission a préavisé positivement le projet par cinq oui et deux abstentions.*

M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 avril 2019

*Cette demande de crédit est approuvée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée

école Adrien-Jeandin  
rénovation des installations sanitaires des classes  
et meubles coin lavabo  
demande d'un crédit de CHF 310'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que l'école Adrien-Jeandin a été construite dans la fin des années 60,
- attendu que divers travaux de rénovation ont déjà été exécutés, remplacement de fenêtres, création de locaux parascolaires, installation d'un ascenseur, création du restaurant scolaire et remplacement de la chaudière à mazout,
- attendu que les meubles et installations sanitaires des classes ont plus de 50 ans d'utilisation et sont dans un état avancé de dégradation, éviers et revêtements décollés, faïences fissurées, joints manquants, robinetterie oxydée en grande majorité,



- attendu qu'il convient d'uniformiser les configurations des coins lavabo en rationalisant au mieux les travaux tout en limitant le nombre d'intervenants et les coûts,
- vu l'exposé des motifs comprenant le descriptif des travaux et leur coût présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments émis lors de la séance du 19 mars 2019,
- vu le préavis favorable de la commission des finances émis lors de la séance du 4 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 310'000,- en vue de la rénovation des installations sanitaires des classes et meubles coin lavabo, de 19 classes de l'école Adrien-Jeandin.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 310'000,- au moyen de 10 annuités sous la rubrique n° 2170.330 qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année qui suivra les travaux estimée à 2020.

#### 11 CSSM – DT 142

Demande d'un crédit de CHF 71'000,- (<sup>1</sup>/<sub>3</sub> CHF 213'000,-) pour le remplacement de la bulle de tennis. (DA-19-06)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux sports, indique que ce point a été discuté au conseil intercommunal, en commission sport et en commission des finances. Il s'agit du remplacement de la bulle dédiée au tennis, au Centre Sportif de Sous-Moulin, qui est en fonction depuis 19 ans et ne correspond plus aux normes et aux attentes depuis 4 ans. Après discussion au sein du conseil intercommunal, face à deux options, le type de bulle choisi est celui qui possède l'impact financier le plus modeste dans les trois communes propriétaires du CSSM.

Mme Nadia Giacobino, vice-présidente des sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 avril 2019

*Les commissaires du conseil intercommunal ont voté cet objet à l'unanimité moins 1 abstention.*

*La commission a préavisé favorablement la demande de travaux visant à remplacer la bulle de tennis, également à l'unanimité, soit 10 voix.*



M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 avril 2019

*Cette demande de crédit est approuvée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte

M. Philippe Zaugg donne lecture de sa déclaration

Mesdames, Messieurs,

Le remplacement de la bulle de protection des terrains de tennis au Centre Sportif de Sous-Moulin est nécessaire, car celle-ci date de plus de 19 ans et comme cela a pu être constaté est largement usée par le temps.

Vous trouverez de nombreux et nombreuses amateurs et amatrices de la petite balle jaune. Les terrains sont eux aussi très sollicités et nous pouvons nous féliciter d'avoir une telle infrastructure sur notre commune.

Je ne peux que vous enjoindre de voter favorablement cette demande de crédit de CHF 71'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-142  
changement de la bulle de tennis  
demande d'un crédit de CHF 71'000,- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 213'000,-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la bulle de tennis actuelle a été installée en 2000, elle a donc 19 ans cette année, qu'il devient de plus en plus difficile de la manipuler lors du montage et démontage,
- attendu qu'il conviendrait de la remplacer pour la saison hivernale 2019-2020,
- attendu que la structure proposée par le fournisseur, HP Gasser AG, permettrait une économie de 43% sur les charges énergétiques actuelles,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 27 mars 2019,
- vu le dossier technique DT-142 transmis par le CSSM en date du \*,
- vu le préavis favorable émis par la commission des sports lors de sa séance du 2 avril 2019,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 4 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,



le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 71'000,- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 213'000,-) en vue du remplacement de la bulle de tennis au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 71'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, de 2020 à 2029.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

## 12 CSSM – DT 191

Demande d'un crédit de CHF 40'000,- ( $\frac{1}{3}$  CHF 120'000,-) pour l'installation d'un nouveau pare-ballons et main-courante le long du terrain de football A. (DA-19-07)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux sports indique que le deuxième sujet traité au conseil intercommunal concerne la poursuite des changements liés au stade des Trois-Chêne, au club de football. Une tribune tubulaire va être supprimée pour installer des vestiaires. De l'autre côté une tribune va laisser place à un nouveau terrain d'entraînement. En revenant sur le plan d'aménagement des nouveaux vestiaires le long de la route de Sous-Moulin, il est apparu évident qu'il n'y avait pas de protection pour ce vestiaire. Dans la mesure où c'est un nouvel investissement et un nouveau projet d'aménagement il est indispensable de mettre un pare-ballon pour protéger les nouveaux vestiaires et la route de Sous-Moulin, et de remplacer la main courante placée autour du stade A qui n'a pas été changée depuis l'aménagement du terrain. Cet investissement somme toute modeste complète le projet initial déjà voté, à savoir la construction de vestiaires le long de la route de Sous-Moulin.

Mme Nadia Giacobino, vice-présidente des sports, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 avril 2019,

*Auparavant, un filet allant jusqu'à 6 mètres de hauteur a été installé pour faire office de pare-ballons car derrière la tribune principale se trouve la route de Sous-Moulin qui est une route relativement fréquentée. L'implantation des nouveaux vestiaires implique qu'il n'y aura plus de pare-ballons, ce qui est contraire aux directives émises par l'association suisse de football. Cette dernière préconise des hauteurs entre 8 et 10 mètres selon la fréquentation des routes voisines.*





*L'office cantonal a accepté que le pare-ballons monte jusqu'à une hauteur de 8 mètres sur une largeur de 35 mètres à l'axe des goals, ensuite une hauteur de 4 mètres va couvrir pleinement la nouvelle surface des nouveaux vestiaires. Concernant les mains courantes, elles ont un certain âge, elles sont vétustes, elles ne respectent plus les directives de l'association suisse de football et ne sont pas conformes, de ce fait, nous allons profiter du changement de pare-ballons de procéder également aux remplacements des mains courantes afin de finir proprement les nouveaux aménagements.*

*A l'unanimité, soit 10 voix, la commission préavise favorablement la demande de travaux concernant le nouveau pare-ballons et la main courante sur le terrain de football A.*

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 avril 2019

*Cette demande de crédit est approuvée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-191  
changement du pare-ballons et de la main courante du terrain A  
demande d'un crédit de CHF 40'000,- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 120'000,-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que les pare-ballons actuels sont situés derrière les deux buts intégrés aux tribunes tubulaires et que ces dernières vont être supprimées pour la rénovation des vestiaires (DT-112) et la transformation du terrain de sable en terrain synthétique (DT-166),
- attendu que la main courante actuelle d'une hauteur variant entre 85 et 95cm, ne correspond plus aux exigences de l'ASF qui fixe la hauteur à 110cm,
- vu la prescription émise par l'Office Cantonal des Transports (OCT) et les recommandations émises par l'ASF,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 27 mars 2019,
- vu le dossier technique DT-191 transmis par le CSSM en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,
- vu le préavis favorable émis par la commission des sports lors de sa séance du 2 avril 2019,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 4 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal



## d é c i d e

par 22 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 40'000,- ( $\frac{1}{3}$  de CHF 120'000,-) en vue du changement du pare-ballons et de la main courante du terrain A au Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
  2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  3. D'amortir cette dépense de CHF 40'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, de 2020 à 2029.
  4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
- 13 Motion déposée dans le délai légal par le groupe les Verts et Vivre à Thônex (VI-VE) intitulé : (point non traité lors de la séance du 5 mars 2019)
- « pour des voyages et déplacements du conseil municipal respectueux des enjeux climatiques actuels » (MM-19-01)

M. Philippe Noël, président cède sa place à M. Bruno Da Silva, vice-président, pour le traitement de ce point de l'ordre du jour

M. Philippe Noël, signataire, donne lecture de la motion

exposé des motifs :

La tradition du voyage de fin de législature du conseil municipal est quelque chose de bien établi dans le cadre des activités politiques communales. C'est un moment d'agrément et de convivialité auquel beaucoup se réjouissent de participer. Il contribue aussi à la bonne marche de la démocratie locale par les liens qui peuvent se renforcer entre les élus, tous bords politiques confondus.

Même si, lorsque la motion a été écrite, nous ignorions les contours du projet de voyage du conseil municipal prévu en octobre 2019, par le passé, ces voyages, calibrés sur un grand week-end, se sont faits en utilisant le plus souvent l'avion pour rejoindre la destination choisie. (c'était notamment le cas lors de la précédente législature : voyage à Vienne en octobre 2014).

En 2019, le réchauffement climatique est devenu plus actuel que jamais et l'usage des combustibles fossiles de plus en plus problématique, si on veut limiter ce réchauffement dans des proportions gérables. Les effets néfastes du changement climatique sont désormais bien visibles et font partie intégrante de notre quotidien, comme en témoigne l'été torride de 2018. En Suisse, les températures augmentent bien plus que la moyenne globale (+2°C depuis un siècle et demi), avec pour conséquence la diminution de 60% du volume total de nos glaciers depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. (selon un rapport co-signé par des chercheurs de Météo Suisse et de l'EPFZ, si la tendance se poursuit, les températures estivales seront en moyenne plus élevées de 4,5°C en 2060, les pics de chaleur pourraient atteindre 44°C pendant dix-huit jours et les périodes de sécheresse augmenteront fortement.



Et cette étude n'a pas pris en compte les effets des îlots de chaleur urbains: la situation dans les villes sera encore pire...)

Le transport aérien joue un rôle très important dans le relâchement artificiel de carbone dans l'atmosphère. La mobilité aérienne est responsable pour près de 20% du réchauffement climatique à l'échelle suisse. De plus, les prix ultra-compétitifs des vols en avion ont provoqué le démantèlement du réseau ferroviaire international et notamment des trains de nuit. Il est maintenant capital d'inverser cette tendance ; à l'échelle nationale comme internationale des mesures financières doivent être prises (taxe sur les billets d'avion et le kérosène). De même l'utilisation massive du transport aérien sur courte distance (moins de 1000km) doit être remplacée par le train aussi souvent que possible. Enfin rappelons qu'actuellement pour les déplacements aériens qui ne peuvent être évités, il existe la possibilité de pratiquer la compensation écologique des trajets en avion sous forme d'une taxe financière à payer auprès d'un organisme de compensation (voir sur le site [co2myclimate.org](http://co2myclimate.org) pour prendre l'exemple le plus connu chez nous).

En tant qu'entité publique soucieuse de préserver les intérêts de ses habitants, une commune a une certaine valeur d'exemplarité à tenir face à nos concitoyens dans tous les domaines, y compris l'environnement. Même si le bilan carbone de Thônex, voire même de la Suisse, peuvent sembler insignifiant à l'échelle mondiale, notre action compte car c'est un acte public, pensé et pesé. Le climat n'attendra pas : il faut agir tout de suite, à tous les niveaux, pour protéger notre habitat, celui des générations futures et des autres espèces. En prenant position en faveur de voyages municipaux d'agrément écologiquement responsables - utilisant plutôt le train que l'avion - et en invitant notre Conseil administratif à agir en conséquence, nous envoyons une contribution symbolique forte, digne de notre rôle d'élus politiques soucieux de l'avenir.

Convaincus du bien-fondé de cette demande, les soussignés vous prient de faire bon accueil à la présente motion.

Pour le groupe VI-VE (Vivre à Thônex - Les Verts)

Philippe Noël

Marta Macchiavelli

Martin Germann

Puis donne lecture du texte de la motion avec ses considérants :

considérant :

- l'aggravation du réchauffement climatique sur la planète et le rôle joué par les émissions de carbone liées à l'aviation dans ce phénomène,
- les alertes répétées lancées par la communauté scientifique sur la nécessité d'un changement de politique radical à tous les niveaux,
- que la population suisse et en particulier la jeunesse montre sa préoccupation grandissante et sa volonté d'exiger une politique climatique plus responsable en demandant instamment aux autorités politiques des mesures significatives,
- que les autorités politiques du niveau de la Confédération jusqu'aux communes ont un rôle à jouer pour inverser la tendance actuelle,
- que nous sommes en tant que Conseillères et Conseillers municipaux des représentants de la population et que nous devons être particulièrement sensibles à nos émissions de carbone,
- qu'il est de notre intérêt de monter l'exemple et de faire notre part pour réduire notre impact écologique,



le conseil municipal

i n v i t e

par \*

le conseil administratif :

1. A prévoir la compensation financière intégrale de l'impact carbone du voyage de fin de législature du conseil municipal en suivant un mécanisme de compensation écologique proposé par [co2mycliante.com](http://co2mycliante.com) (ou un organisme équivalent).
2. A renoncer à l'utilisation de l'avion au profit de moyens de transport plus respectueux de l'environnement en terme de bilan carbone (train, car) pour tous les voyages des autorités municipales tant que durera le problème actuel lié aux émissions de carbone.
3. A intégrer l'analyse des coûts écologiques dans les déplacements et activités d'agrément des autorités municipales.

Avant d'ouvrir la discussion M. le président souhaite mettre quelques éléments au clair suite aux débats parfois houleux qui ont eu lieu lors d'autres motions. Toute demande d'amendement sera prise en compte pour autant que les formulations soient claires et précises, idéalement transmises par écrit. Les formulations à l'oral doivent être prêtes afin que les conseillers municipaux sachent exactement sur quoi porte le vote.

La discussion est ouverte

M. Ashwani Singh donne lecture de la déclaration du groupe PLR

Le réchauffement climatique est un problème mondial qui nous concerne tous. Certains rapports sont certes plus alarmistes que d'autres, mais globalement tous concordent quant à la certitude d'une augmentation de la température globale moyenne d'ici la fin du siècle, qu'elle soit de 1,5, 2, 3 degrés ou plus, avec pour effet la fonte des glaciers, la montée du niveau de la mer, l'immersion de régions côtières, la sécheresse, la canicule et différents phénomènes climatiques violents.

La Suisse, qui compte un millième de la population mondiale, émet quelques millièmes des émissions mondiales des gaz à effet de serre. Celles-ci enveloppent la terre entière et, contrairement au nuage radioactif de Tchernobyl, ne s'arrêtent pas aux frontières, ce qui implique que quoi que l'on fasse en Suisse, cela n'aura aucune incidence sur le réchauffement climatique, ni dans le monde, ni même en Suisse.

Cela ne doit pas pour autant empêcher la Suisse d'agir, notamment pour respecter ses engagements internationaux. La loi et l'ordonnance sur le CO2 prévoient un ensemble de mesures s'appliquant aux bâtiments, à l'industrie et aux transports, y compris les compagnies aériennes, qui seront intégrées dans le système d'échange de quotas d'émission entre la Suisse et l'Union européenne, ce qui les obligera à diminuer et/ou compenser leurs émissions de gaz à effet de serre.

Ces textes, ainsi que les rapports explicatifs y relatifs sont techniques et ardues, mais je vous invite néanmoins à les lire. Ainsi, la loi sur le CO2 de 2011, en vigueur, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990 d'ici 2020. Pour l'après-2020, la Suisse s'est engagée, en ratifiant l'accord de Paris, à diminuer ses émissions de 50% à l'horizon 2030.



Qu'en est-il des mesures concrètes prises par Thônex ? S'agissant des infrastructures publiques, citons l'assainissement énergétique des bâtiments, la mise en place de réseaux de chauffage à distance et la pose de panneaux solaires sur le toit de la piscine, du parking du centre sportif et d'immeubles locatifs appartenant à la commune. Citons également la sensibilisation des enfants dans les écoles par le programme « Robin des Watts », l'encouragement à la mobilité douce et le développement des transports publics. Concernant le secteur privé, les propriétaires d'immeubles continuent d'investir massivement dans l'assainissement énergétique des bâtiments par la mise en place de réseaux de chauffage à distance ou de nouvelles chaufferies, l'isolation des façades et des toitures et la pose de panneaux solaires, notamment. Ces mesures ne font pas la une des journaux mais sont par contre réellement efficaces car elles permettent de baisser progressivement et constamment les émissions de gaz à effet de serre. Et n'oublions pas les changements de comportement progressifs et durables au sein de la population, l'élément peut-être le plus important à terme.

Le PLR, qui est autant que quiconque préoccupé par le réchauffement climatique et n'a pas de leçons à recevoir sur le sujet, salue toutes ces mesures car il privilégiera toujours le concret par opposition aux actions purement symboliques dont l'effet réel sur le climat est nul.

Venons-en maintenant plus spécifiquement à la motion du groupe « Vivre à Thônex – les Verts », en commentant une à une les trois invites. La première demande que le voyage du Conseil municipal programmé tous les cinq ans, dont il n'est pas précisé mais sous-entendu qu'il serait en avion, soit intégralement compensé en payant un organisme de compensation tel que « [co2myclimate.com](http://co2myclimate.com) ». Je me suis rendu sur ce site internet et ait été stupéfait de constater que les seuls moyens de déplacement pour lesquels une compensation était proposée étaient l'avion, la voiture et, tenez-vous bien, les bateaux de croisière ! Rien sur les autocars et rien sur les trains qui, selon [co2myclimate.com](http://co2myclimate.com), n'émettraient par déduction pas de gaz à effet de serre et n'auraient donc pas à être compensés. Ce parti pris est d'autant plus inacceptable lorsque l'on sait que le train se meut par l'électricité et qu'au niveau du réseau interconnecté européen, celle-ci est produite à raison de 50% par des agents énergétiques fossiles, dont une part importante de charbon et 25% par le nucléaire. Or contrairement au chemin de fer, l'avion n'est propulsé ni par du charbon, ni par du nucléaire, réalité que [co2myclimate.com](http://co2myclimate.com) occulte très commodément. Ce site, qui se veut entre autres un outil d'aide pour les entreprises, est très incomplet et fortement biaisé ; il est tout au plus ludique et n'a pas à prétendre autrement.

Concernant le train et l'avion, un train quasi vide vaut-il beaucoup mieux qu'un avion plein sur les plans énergétique et environnemental ? En effet, les avions sont généralement pleins et les trains souvent vides aux trois-quarts voire plus, en dehors des heures d'affluence des pendulaires travaillant dans les centres urbains. L'écart réel entre les deux modes de transport dépend donc beaucoup des critères que l'on prend en compte ainsi que du périmètre de calcul pour le bilan de masse et d'énergie, ce qui devrait nous inciter à faire preuve de plus d'objectivité et de modestie avant d'accepter aveuglément des conclusions hâtives.

Pour en terminer avec la première invite, notre groupe estime que les changements de comportement relèvent de la responsabilité individuelle, et ce de manière durable, et pas uniquement lors d'un voyage tous les cinq ans et que, par ailleurs, ce n'est pas aux contribuables thônésiens de compenser l'impact carbone de ce voyage, mais bien aux participants eux-mêmes, selon leur conviction et conscience, que ce soit par le mécanisme proposé par [co2myclimate.com](http://co2myclimate.com) vis-à-vis duquel il y a d'ailleurs de quoi rester plutôt réservé quant au sérieux, ou par toute autre forme de compensation de leur choix.



Cette compensation, ils sont d'ailleurs libres de la faire au quotidien pour chacun de leurs déplacements, tout comme ils peuvent compenser le carbone pour chaque repas qui ne serait pas vegan, par exemple pour chaque steak. Pour nous ces choix relèvent de la sphère privée, des croyances, des convictions, des libertés et des responsabilités individuelles, et nous considérons que le Conseil municipal n'a pas à intervenir dans ces choix ni à les juger.

Concernant la deuxième invite, le problème lié aux émissions de carbone risque de durer longtemps. Or qui parmi les autorités de Thônex sera compétent pour affirmer, dans un avenir certainement très lointain, que « le problème » a été résolu et que les restrictions concernant les voyages peuvent enfin être levées ? Cette invite est tout simplement à supprimer.

Quant à la troisième invite, est irréalisable : vouloir analyser la vague notion de « coût écologique » - sans doute a-t-on voulu dire « impact environnemental » - de chacun des nombreux déplacements et activités des autorités municipales prendra du temps et aura un coût, car cela nécessitera de mandater à chaque fois un cabinet spécialisé pour établir les calculs qui seront d'autant plus nombreux et complexes vu que cette invite ne se limite cette fois-ci pas aux gaz à effet de serre mais, par déduction, concernent également les autres polluants tels que les particules fines (PM2,5 et PM10), les NOX et les COV, pour ne citer que les principaux. Elle est également à supprimer.

Pour toutes ces raisons, tout en partageant l'inquiétude des motionnaires face aux changements climatiques, notre groupe est d'avis que cette motion est une très mauvaise réponse à un vrai problème, tant une implication du Conseil municipal sous cette forme nous paraît fondamentalement inadaptée alors que ses effets seraient dérisoires. Nous y voyons bien évidemment un objectif opportuniste et électoraliste, cherchant à surfer sur la vague de sympathie ou d'inquiétude concernant le climat à moins d'un an des élections municipales. Nous lui reconnaissons toutefois le mérite d'avoir suscité le débat sur ce sujet ô combien important. Aussi, pour ne pas rejeter purement et simplement cette motion, notre groupe propose l'amendement suivant :

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

1. À proposer aux participants aux voyages de fin de législature du Conseil municipal de compenser eux-mêmes l'impact carbone de leur voyage selon le mécanisme proposé par [co2myclimate.com](http://co2myclimate.com) ou toute autre méthode de leur choix.

Cette proposition pourrait être faite au moyen d'un courrier ou d'une note accompagnant le programme définitif adressé aux participants avant le voyage ; cela dit, nous laissons bien entendu au Conseil administratif le choix du moyen de la communiquer, tant sur la forme que sur le fond.

Les deuxième et troisième invites sont supprimées.

Genève à Dublin retour

	Economie	Business	Première
Tonnes CO2	0,51	0,67	1,30
Francs	15	19	37

Co2myclimate.com 70 salariés ; ludique, humanitaire, frais de fonctionnement.

	France	Angleterre	Suisse
Nucléaire	76	20	37
Fossile	8	57	3
Renouvelable	16	21	60



On peut calculer la compensation pour Dublin en avion, y compris en première mais pas en train... avant même de savoir quel est son taux de remplissage : option pas proposée ! CHF 28,50 par tonne.

M. Richard Stark donne lecture de la déclaration de l'UDC

Mais que voici une motion d'importance ! N'aurait-elle pas eu plus d'impact déposée en début de législature ? Elle aurait pu définir une base solide orientant peut-être l'ensemble de nos futures décisions.

Oui mais voilà, en début de législature c'était après le verdict des urnes... aujourd'hui à quelques mois d'échéances électorales, tant fédérale que communale, facile de l'instrumentaliser. Cette motion deviendrait un atout. Il sera aisé de se gausser et de stigmatiser ses opposants. À n'en point douter, de nombreux « copié-collés » ont et vont encore essaimés dans les plénières de bien d'autres communes. Mais à y regarder de plus près, vous faites partie de ceux qui disent à voix basse « faite ce que je dis mais pas ce que je fais ! ».

Mais soyons réaliste ce soir, point de polémique. Nous n'avons qu'une seule planète !

A juste titre, nous assistons au réveil des jeunes générations. Partout en Europe nous observons une prise de conscience unanime. Il est vrai notre jeunesse manifeste ! Elle a réalisé que la lutte contre le réchauffement climatique demandera du courage, des efforts, des sacrifices et nécessitera le choix des buts à atteindre, une définition claire des priorités en un mot, du discernement.

Si comme nous, l'inquiétude nous gagne, vous n'avez certainement pas manqué de visionner les derniers programmes de la TSR traitant du sujet. En suisse, en Europe, quels sont les plus gros pollueurs ? Le trafic aérien, avec sa consommation de kérosène puis suit la vente sur internet avec ses emballages et ses va et vient de camions à moitié vides, l'électronique avec ses appareils disposant de batteries au lithium, idem avec les voitures électriques, dont on fait l'éloge. Batteries qui génèrent des gaz écotoxiques, des polluants qui contaminent les aires de stockage. Et qu'à ce jour, le recyclage demande des processus chimiques extrêmement polluant. Sans compter l'aspect social : à quoi sert de conduire écologiquement en Europe alors que des métaux rares, comme le néodyme, le lithium ou le cobalt sont extraits au Congo et ailleurs dans les pires conditions sociales et humaines ?

Situation contradictoire. Après enquête, quelle catégorie de population est en tête de la consommation de tous ces biens et services ? Et bien, principalement les jeunes de 16 à 25 ans ainsi que les familles avec enfants, mais il ne faut surtout pas le dire. Passez un moment un samedi matin entre 05h et 06h aux enregistrements de l'aéroport de Genève.

« Discernement » vous avez dit « discernement ».

Vous voudriez des gestes marquants pour la sauvegarde de la planète, mais votre motion a un impact anecdotique. Que nous prenions l'avion ou pas ce dernier décollera quand même. En fait il décollera même avec un unique passager, comme roulent les bus et nos trams des TPG en dehors des heures de pointe. Alors ?

Sur le continent américain le Québec est en tête de la lutte contre le réchauffement climatique. Il promeut, pour les déplacements, le tout électrique. En effet une voiture électrique ne produit pas de particules fines si on occulte celles induites par l'usure des pneus et freins.



A la demande d'Hydro-Québec le Centre international de références sur le cycle de vie des produits et services (CIRAIG) a calculé qu'au moment de son achat le véhicule électrique a, cumulé un impact environnemental jusqu'à deux fois plus élevé que les véhicules à essence, un résultat corroboré par une étude publique de l'Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en France.

En analysant le cycle de vie d'un véhicule électrique, le CIRAIG qui ne serait être taxé de support des compagnies pétrolières a conclu, qu'un véhicule rechargeable même en parcourant 300'000 kilomètres, ne parviendra jamais à rattraper l'empreinte écologique de sa production sur l'épuisement des ressources... Cherchez l'erreur !

Vous voulez des gestes forts pour la planète. Pensez au lithium ! pourquoi ne pas vous contenter d'un seul natel (téléphone portable), d'une seule tablette, d'un seul ordinateur par famille mais surtout, ne montez plus sur un cyclomoteur électrique improprement appelé vélo électrique que vous appréciez tant et revenez à la traction des mollets !

Cerise sur le gâteau afin de répondre à la future demande induite par l'augmentation du parc des véhicules électriques, l'Allemagne envisage de poursuivre l'exploitation de ses centrales à charbon et pour les mêmes raisons, la France va une nouvelle fois prolonger la durée de vie de ses centrales nucléaires. Cherchez l'erreur !

« Discernement » vous avez dit « discernement »

Je vous suggère de prendre le temps de lire le livre de Peter Frankopan « Les Nouvelles Routes de la Soie ». Né en 1971, Peter Frankopan est historien et professeur à l'Université d'Oxford, où il dirige le Centre de recherches byzantines. Conférencier et consultant pour de nombreuses organisations internationales, il est investi dans diverses œuvres caritatives. Son livre est traduit par Guillaume Villeneuve. Je vous cite un paragraphe :

Si les puristes peuvent s'offenser de voir abandonner des noms séculaires, respectables et fameux, entre autres les vins de Bordeaux, l'essor de l'Orient a d'autres effets sur nos conditions de vie immédiates. Le Qatar Airways n'est qu'une des nombreuses compagnies ayant fait exploser la demande de transport aérien, laquelle va continuer à croître. L'Association internationale du transport aérien « AITA » prévoit que le nombre d'utilisateur de l'avion aura quasi doublé vers 2036 pour atteindre 7,8 milliards de passagers par an et que ce seront les populations croissantes et de plus en plus riches d'Asie (Chine, Inde, Turquie et Thaïlande) qui en seront le moteur.

Selon les prévisions de Boeing, cela signifie que 500'000 pilotes supplémentaires seront nécessaires au cours des vingt prochaines années.

Le rouleau compresseur de la mondialisation est en marche, ce n'est pas vous avec votre sarbacane qui allez l'arrêter. Alors, si vous souhaitez malgré tout faire le voyage du C. M. nous vous conseillons vivement de préparer votre périple pour arriver à temps, vélo à pédales sans moteur, barque à rames, etc... Soyez écologique !

Vous l'avez compris, du moins nous le souhaitons, l'UDC ne soutiendra pas cette motion.

M. Philippe Calame rappelle à ses prédécesseurs que faire de la politique ne consiste pas à citer le pire d'ailleurs pour justifier le médiocre d'ici. Ce n'est pas parce qu'il existe des choses pires ailleurs et que les Verts ont des vélos électriques qu'il est nécessaire de prendre l'avion. La question est de savoir si le conseil municipal doit compenser l'impact carbone de ses voyages en avion et s'il doit encourager les futurs voyages en train ou en car à défaut de l'avion.





A titre personnel, M. Philippe Calame considère que si les conseillers municipaux ne changent pas leur comportement, il n'y a pas de raison que les 8 milliards autres habitants de la terre le fassent. C'est à raison de micro changements dans les comportements que le monde global pourra progresser. Le groupe PDC s'est prononcé sur le fond, sans faire de théories de fonctionnement de la planète, sur cette question de savoir s'il faut privilégier d'autres modes de transport que l'avion pour les voyages du conseil municipal et s'il faut compenser les émissions de CO<sub>2</sub> et faire une analyse des coûts écologiques. Au début le groupe PDC s'est posé la question du bien-fondé des comportements. Toute personne a tendance à reproduire ce qu'elle fait depuis de nombreuses années car cela est plus facile, M. Philippe Calame le premier. Il est important de se questionner sur nos comportements. Le groupe PDC pense que faire un voyage une fois tous les 5 ans est indispensable et fait remarquer que d'autres conseils municipaux en font plus souvent. Ce voyage n'est pas catastrophique d'un point de vue climatique mais la question de la compensation est néanmoins intéressante. Cependant, le PDC ne souhaite pas qu'un mode de transport soit interdit au profit d'un autre. La question doit rester ouverte pour le voyage de la prochaine législature. Concernant la question de la compensation écologique, un voyage à Dublin avec escale à Zurich à l'aller et escale à Londres au retour représente 0.5 tonne de CO<sub>2</sub> par passager ce qui correspond à CHF 20.- par personne avec co2myclimate. Compenser le CO<sub>2</sub> par des organismes de compensation est une chose mais la commune pourrait compenser d'une autre manière, par exemple en installant un panneau solaire pour l'eau chaude sanitaire sur un petit bâtiment de la commune. La question de l'analyse des coûts écologiques n'est pas inintéressante, mais le but n'est pas de mandater une société de certification internationale qui risque de coûter des dizaines de milliers de francs pour connaître la consommation entraînée par une séance de commission ou de conseil municipal. Il s'agit d'avoir une analyse humaine par les collaborateurs de la commune, le conseil administratif, ou le bureau du conseil municipal pour se demander si faire un déplacement à tel endroit pour une séance fait sens. Il est possible de mettre en place une analyse de l'impact des déplacements de manière informelle. Le groupe PDC propose l'amendement suivant :

- Retirer l'invite n°2 visant à renoncer à l'avion au profit d'autres moyens de transport.
- Conserver l'invite n°1 concernant la compensation financière.
- L'invite n°3 deviendrait l'invite n°2 et viserait à intégrer une analyse du coût écologique tout en laissant le conseil administratif trouver une solution communale pour endiguer la consommation de CO<sub>2</sub> des équipements divers et compenser ces 0,5 tonne de CO<sub>2</sub> par conseiller municipal, par une petite installation à CHF 1'000.- ou CHF 1'200.- mise en place sur la commune

M. Philippe Zaugg, conseiller indépendant, donne lecture de sa déclaration

Mesdames, Messieurs,

J'ai lu très attentivement votre motion et j'ai quelques points qui m'ont interpellé, je vous les communique ce soir. Tout d'abord je tiens à relever que celle-ci tombe à quelques mois de notre voyage de fin de législature, est-ce un pur hasard, pour ma part je ne le pense pas.



D'autre part, en parcourant vos invites, je ne vois aucune trace concernant le voyage effectué par les maires des communes genevoises, vous vous contentez de mentionner que notre commune, avez-vous pris contact avec les autres communes. Je tiens également à vous signaler à toute fin utile notre commune n'est nullement en retard concernant l'écologie, autant pour les futures constructions que pour le renouvellement des anciennes.

Vous indiquez que nous devons être sensible à cette problématique en tant que conseillers municipaux, je vous invite lorsque le cas se présente si vous êtes confronté à un automobiliste qui attend quelqu'un en laissant son moteur tourner en l'informant que cela pollue, également lorsqu'un conducteur d'un véhicule 2 roues motorisés laisse son engin en fonction avant de s'équiper, j'entends pour cela de se chausser d'une cagoule des gants et de son casque. Ces deux cas sont fréquents et polluent tout autant.

Nous pourrions aussi nous préoccuper de certains établissements publics qui délivrent boissons et nourriture en leur demandant de ne plus disposer de pailles en plastique, car cela nuit à l'environnement une étude l'a d'ailleurs démontrée et le canton de Neuchâtel a banni cet article.

Pour ma part mon épouse et moi-même seront du voyage de fin de législature et comme vous le mentionnez, vous informez que nous pouvons payer un montant auprès d'un établissement qui s'occupe d'écologie à titre de compensation.

M. Philippe Noel remarque que ce sujet habituellement peu commun dans ce conseil municipal a donné lieu à plusieurs longues interventions. Le premier objectif est donc atteint car personne n'a dit que ce sujet ne devrait pas être abordé ici. Par ailleurs, la qualité des réflexions qui ont été faites montre que les personnes qui sont intervenues ont réfléchi à la question et ont amené passablement d'arguments. M. Philippe Noel relève que M. Richard Stark a dit un certain nombre de choses essentielles qui démontrent sa sensibilité écologique. Il est juste de mettre en avant les contradictions et les soucis écologiques à n'en plus finir devant lesquels il est difficile d'avoir du discernement. Dans le même temps, comme ce discernement est difficile à avoir et qu'il sera important d'en faire preuve dans les années à venir, il est nécessaire de prendre les choses très au sérieux dès maintenant, d'où les manifestations des jeunes qui eux-mêmes manquent parfois de discernement. Tout cela n'est pas anecdotique même si cette motion est limitée. En se tournant vers M. Ashwani Singh, M. Philippe Noel relève que les propositions faites en termes d'invite sont effectivement limitées et que myclimate.org présente un certain nombre de défauts. Néanmoins cela a le mérite de mettre en avant des formes de solution en termes de compensation. Sur [co2myclimate.org](https://co2myclimate.org) il est possible de choisir la compensation minimale à l'étranger qui revient à CHF 15 par billet ou une approche plus locale et immédiate qui revient à CHF 53. Le site ne s'est effectivement pas préoccupé de savoir comment cela fonctionne pour les trains.

Selon M. Philippe Noel, la société industrielle génère des problèmes écologiques importants, et rares sont les moyens de transport qui ne génèrent pas de dommage à caractère écologique, cependant il existe des degrés et l'avion est un des plus gros problèmes. Cette motion vise à créer le débat à l'échelle de la commune. Concernant la responsabilité des Etats, la Suisse a signé les accords de Paris de 2014 sur le climat visant à réduire de 50% pour 2030 les émissions de CO<sub>2</sub>, ce qui est très ambitieux. Thônex est une des 2'500 communes de Suisse et peut s'inscrire dans cette dynamique, non en termes de réduction significative mais en termes d'exemplarité.



Thônex, le conseil municipal, l'administration et la mairie ont leur part de responsabilité même s'il existe évidemment une responsabilité individuelle. M. Philippe Noel donne l'exemple de la bouteille qu'il a achetée il y a une année ou deux et qu'il remplit avec de l'eau du robinet. En 2013, il a proposé que des carafes soient utilisées pendant le conseil municipal à la place des petites bouteilles d'eau. Cela a duré une année et les carafes ont disparu. M. Philippe Noel l'a remarqué mais il n'a rien dit et a ainsi contribué à augmenter la consommation de petites bouteilles. Faire mieux implique de trouver des solutions à la fois individuelles et collectives. La formulation des invites de la motion aurait effectivement pu être différente mais il aurait été difficile de proposer une motion commune. Quant à l'objectif électoral, bien que cette motion soit un bon point pour les Verts, M. Philippe Noel ne pense pas que les communiens y soient sensibles et précise que l'enjeu n'est pas là. Cette motion a simplement été pensée car le voyage se profilait. Par ailleurs, à une époque les voyages de fin de législature se discutaient entre les présidents et le conseil administratif, or M. Philippe Noel a écrit cette motion en février alors qu'il n'avait reçu aucune information sur le voyage. Il ne s'agit donc pas d'une logique électoraliste.

M. Edouard Houman a bien entendu ce qui a été dit sur la motion et trouve que certains de ses préopinants ont été particulièrement généreux avec les motionnaires car ils ont semblé laisser croire que cette motion avait pour but de dégager de grandes pistes sur l'avenir de la planète et l'impact du changement climatique. Cette motion est beaucoup plus réduite que cela car c'est une forme d'écologisme nombriliste consistant non pas à apporter des solutions concrètes mais tout simplement à apaiser la conscience des motionnaires. Selon M. Edouard Houman ce texte vise à demander que le contribuable paye une compensation pour que les élus écologistes puissent voyager en toute bonne conscience tous les cinq ans. Sa conception de la politique est aux antipodes de cela et il considère que chaque personne peut elle-même faire sa part pour réduire l'impact écologique sans prendre sur l'impôt des gens. Le conseil municipal doit représenter la vraie vie et ne doit pas être une assemblée de privilégiés qui se font payer une compensation écologique. Cela est inadmissible. L'amendement du PLR va dans le bon sens car il tend à ce que les conseillers municipaux compensent eux-mêmes ce voyage. M. Edouard Houman espère que les conseillers municipaux seront sensibles à ces arguments et que le centre droit sera avec le PLR face à cette écologie punitive pour défendre la responsabilité individuelle.

Selon M. Martin Germann, dire que préserver l'environnement et limiter les émissions de carbone est une responsabilité individuelle est bien sûr évident mais n'est pas suffisant. Si comme le PLR, chacun rejette cette responsabilité individuelle sur les autres, rien ne se fait, et si chacun dit qu'à sa propre échelle cela ne vaut pas la peine, rien ne se fait non plus. L'ONU, le CICR et le WEF, qui ne sont pas nombrilistes, ont alarmé officiellement la population par rapport à l'urgence climatique. En tant qu'élus les conseillers municipaux ont une responsabilité particulière et doivent montrer l'exemple.

M. Stephen Knörr fait remarquer que les déplacements du WEF se font en hélicoptère. Par ailleurs, concernant l'augmentation de la température et les spots de chaleur urbaine, il souligne qu'un conseiller d'Etat écologiste bétonne à tours de bras dans un canton où la démographie est négative pour absorber le flux migratoire. Il espère donc que les Verts se joindront à l'UDC pour lutter contre l'immigration sans barrières.



Il relève également que M. Philippe Calame a avoué qu'il ne prenait pas garde à l'écologie avant cette motion et donc que ce qui a été dit et fait avant les dernières élections sur les flyers n'était pas vrai. M. Stephen Knörr n'a pas attendu les bobos écolos pour avoir un ruclon, à savoir un compost, et pour placer une baignoire en dessous de sa gouttière afin de récupérer l'eau. Il relève également que M. Philippe Noel dénigre les communiens par ses propos, en disant notamment qu'ils ne peuvent pas comprendre cette motion. Ses électeurs vont être heureux d'apprendre qu'ils n'ont rien compris et que ce n'est pas pour eux qu'il se bat. Selon M. Stephen Knörr, M. Philippe Noel est en train de verser dans le camp de Macron à une vitesse grand V. Le terme nombrilisme est très juste.

M. Philippe Noel propose de revenir aux termes essentiels de la responsabilité individuelle versus la responsabilité collective. Il est important de développer la responsabilité individuelle des individus. La phrase de Gandhi « Soit le changement toi-même que tu voudrais voir dans le monde » est fondamentale. Le problème est que tout le monde n'est pas prêt à changer et M. Philippe Noel s'étonne que cette logique permette d'aller loin sur le plan politique car un certain nombre de mesures proviennent de la responsabilité des collectivités publiques, de l'Etat et que le niveau de conscience et de responsabilité individuelle est souvent trop faible pour de nombreuses raisons, dont certaines sont néanmoins très bonnes. Comme le dit la citation, « On ne fait pas de socialisme avec des ventres vides », et cela est la même chose avec l'écologie. En tant que personne engagée politiquement il n'est pas possible de tout réduire à la responsabilité individuelle, ce qui est pire que de l'ultra-libéralisme. Certains individus sont éthiquement responsables et d'autres sont des philanthropes qui dépensent beaucoup d'argent pour contribuer à résoudre les problèmes mais une implication collective est nécessaire. Dans ce sens-là, des motions à caractère général un peu idéalistes mais ramenées à une réalité applicable doivent être présentées, défendues et mises en application. Quant au soi-disant fait de se faire payer une bonne conscience par les autres, cette motion n'est qu'un moyen de réflexion pour amener le sujet des voyages de fin de législature. L'idée est de réfléchir à la manière dont fonctionne cette communauté donc la question de savoir si la compensation est payée par l'individu ou la communauté est secondaire. Les questions clés sont plutôt du côté de la réflexion globale.

M. Philippe Calame laisse à M. Stephen Knörr ses interprétations douteuses et souhaite rassurer M. Edouard Houman quant au fait que le PDC n'a pas attendu cette motion pour prendre des engagements écologiques et agir de manière individuelle dans la vie de tous les jours. A titre d'exemple, M. Philippe Calame indique qu'il a soussigné pour la troisième fois de sa vie à des parts de panneaux solaires pour s'approvisionner chez lui. M. Edouard Houman s'inquiétait que les Verts aient envie de se faire payer CHF 20.- de compensation écologique, mais il ne semble pas que les Verts soient à CHF 20.- près. M. Philippe Calame constate cependant que cela ne dérange pas M. Edouard Houman que la commune lui donne CHF 1'500.- pour le voyage du conseil municipal, à savoir le transport, des repas, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, des nuits d'hôtel, etcétera. L'idée de savoir si la commune compense les voyages est une question de principe et le fait de se faire payer ou non la compensation n'est pas le sujet.



M. Martin Germann annonce que le groupe Vivre à Thônex – Les Verts souscrit à l'amendement de la motion tel qu'il a été proposé par le PDC, sans l'invite n°2.

M. Edouard Houman explique qu'il y a toujours deux types de déclarations avec M. Philippe Calamen, les déclarations intelligentes et les autres. Il précise qu'il n'a aucun problème à payer l'intégralité de son voyage et qu'il n'a pas besoin que la communauté le fasse pour lui. M. Philippe Calame semble ne pas comprendre que l'idée n'est pas de savoir qui paye le voyage et tend à diminuer les choses en parlant de CHF 20.- de compensation par conseiller municipal. La problématique n'est pas une question de responsabilité individuelle et collective. Il s'agit de dire que le fait d'être élu ne doit pas donner le privilège de se faire payer sa compensation par la collectivité. La collectivité ne va pas être plus responsable par rapport à la cause écologique car elle a payé une compensation écologique pour ses élus.

En guise de remarque générale de fin de débat M. le président souligne qu'il est important de rester respectueux en s'adressant à des collègues. Il résume ensuite les deux propositions d'amendement.

- Le premier amendement qui est proposé par le groupe PLR vise à supprimer les invites n°2 et 3 et à ajouter l'invite suivante : « A proposer aux participants au voyage de fin de législature du conseil municipal de compenser eux-mêmes l'impact carbone de leur voyage selon le mécanisme proposé par [co2myclimate.org](http://co2myclimate.org) ou toute autre méthode de leur choix. »
- La deuxième proposition d'amendement provenant du groupe PDC vise à supprimer l'invite n°2.

au vote :

- *L'amendement du PLR est accepté par 12 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.*

M. le président indique que l'amendement du PLR ayant été accepté, celui du PDC n'a plus lieu d'être.

La motion telle qu'amendée est passée au vote :

considérant :

- l'aggravation du réchauffement climatique sur la planète et le rôle joué par les émissions de carbone liées à l'aviation dans ce phénomène,
- les alertes répétées lancées par la communauté scientifique sur la nécessité d'un changement de politique radical à tous les niveaux,
- que la population suisse et en particulier la jeunesse montre sa préoccupation grandissante et sa volonté d'exiger une politique climatique plus responsable en demandant instamment aux autorités politiques des mesures significatives,
- que les autorités politiques du niveau de la Confédération jusqu'aux communes ont un rôle à jouer pour inverser la tendance actuelle,



- que nous sommes en tant que Conseillères et Conseillers municipaux des représentants de la population et que nous devons être particulièrement sensibles à nos émissions de carbone,
- qu'il est de notre intérêt de monter l'exemple et de faire notre part pour réduire notre impact écologique,

le conseil municipal

i n v i t e

par 17 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, soit à la majorité,

le conseil administratif :

1. A proposer aux participants aux voyages de fin de législature du conseil municipal de compenser eux-mêmes l'impact carbone de leur voyage selon le mécanisme proposé par [co2mycliamte.com](http://co2mycliamte.com) ou toute autre méthode de leur choix.

Après le vote de la motion, M. Bruno Da Silva, vice-président rend son siège à M. Philippe Noël, président, pour la suite du traitement des points de l'ordre du jour.

#### 14 Propositions du conseil administratif

Il n'y a pas de propositions.

#### 15 Questions écrites

Messieurs les conseillers administratifs donnent lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 5 mars 2019 :

M. Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances répond à la question posée par :

- 15.1 M. Bastien Leutenegger, conseiller municipal, intitulée : RFFA Cantonale « quel impact pour la commune de Thônex ? »

Nous avons le plaisir de vous transmettre les informations reçues du département des finances (DF) relatives à la répartition entre communes du coût estimé de la réforme de l'imposition des entreprises (dénommée « RFFA ») :

« Les pertes pour les communes dans le cadre de RIE III avaient été estimées à 108.8 millions sur la base des chiffres 2012-2016.

Le projet RFFA apporte un allègement du coût pour les collectivités publiques, grâce à l'augmentation du taux d'imposition et à l'imputation de l'impôt sur le bénéfice et à l'impôt sur le capital limité à 50%. Sur la base des données 2012-2016, la perte pour les communes sur RFFA ressort à 90,4 millions pour l'exercice fiscal 2020.



Les ajustements (holdings, allégements), dont le total de la part communale se monte à 26 millions, ont été évalués globalement en termes d'impôt cantonal et communal. Il serait hasardeux et risqué de vouloir les ventiler par commune car on ne sait pas, a priori, quelles communes seraient touchées et avec quelle importance.

Il en va de même pour l'imposition des dividendes car, si au niveau global (canton ou ensemble des communes) les résultats varient peu d'une année à l'autre, il n'en va pas de même au niveau communal.

En ce qui concerne la rétrocession verticale IFD, à notre connaissance, la règle de répartition par commune n'est pas encore déterminée. Selon le message du Conseil fédéral, la compensation verticale devrait rapporter au canton de Genève 111 millions. Dans le projet du Conseil d'Etat, les communes bénéficient de 20% de la rétrocession supplémentaire IFD, soit 22.2 millions (au lieu de 14.5 millions dans le projet RIE III).

Quant au prélèvement de 0.07% sur la masse salariale plafonnée, sa production devrait s'élever à environ 18 millions ».

L'Association des communes genevoises (ACG) nous a communiqué les informations suivantes :

« L'impact de RFFA, pour l'ensemble des communes, est estimé à - 46,1 millions pour l'exercice fiscal 2020 selon la décision du Grand Conseil. Les paramètres retenus sont les suivants :

- taux de taxation à 13,99 % ;
- imputation limitée à CHF 8'500,-;
- maintien des holdings

Ce montant est composé de - 90,4 millions de baisse d'impôt net et de + 44,3 millions de revenu en compensation. Ces + 44,3 millions de revenu se déclinent comme suit :

- ajustement lié aux sorties d'allégement fiscal (+ 17,2 millions);
- position des dividendes (+ 4,9 millions) ;
- rétrocession fédérale (+ 22,2 millions).

Le revenu de + 44,3 millions n'est pas ventilé par commune car la clé de répartition n'est pas connue à ce stade en raison de la nature globale de l'évaluation »

1. La répartition de l'impôt par commune n'est pas clairement déterminée. Nous estimons toutefois, pour 2020, une diminution de l'impôt sur les personnes morales de l'ordre d'un million de francs pour notre commune.
2. Le budget 2020 de la commune doit être examiné dans sa globalité car avant de décider quelle prestation doit être supprimée ou quelle mesure d'économie doit être envisagée, il faut que nous disposions de tous les éléments nécessaires à l'établissement du budget. L'article 115 de la loi sur l'administration des communes prévoit que le budget de fonctionnement doit être équilibré.



S'il ne l'est pas, la commune a l'obligation de présenter un plan financier démontrant un retour à l'équilibre budgétaire dans un délai de 4 ans (art. 122 LAC).

M. Bastien Leutenegger remercie M. Pascal Uehlinger pour cette réponse complète et note néanmoins que la situation est floue quant à cette votation à venir. Les pertes qui vont intervenir ne sont pas connues, si ce n'est qu'elles peuvent être évaluées à 1 million pour Thônex et qu'elles vont augmenter ensuite. Il sait néanmoins que ce n'est pas ce qu'a dit M. Pascal Uehlinger.

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué à la police répond à la question posée par :

15.2 M. Richard Stark, conseiller municipal, concernant la situation sécuritaire de la commune :

Avant même le dépôt de cette résolution, les conseils administratifs des 3 communes ont interpellé à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat et notamment le département de la sécurité, à la problématique de la présence policière que pose l'importante urbanisation que connaissent et vont encore connaître nos communes ces prochaines années. Cette problématique est encore accentuée par le passage du futur Léman Express avec une gare sur le territoire communal de Chêne-Bourg.

Ces interpellations ont notamment eu lieu dans le cadre des rencontres semestrielles que le Contrat Local de Sécurité signé par Thônex, nous offre avec le Conseiller d'Etat et son responsable de la police de proximité.

Comme vous le savez par ailleurs, le Conseil d'Etat a connu une crise qui a impliqué pendant un certain temps une inconnue concernant le futur ou nouveau Conseiller d'Etat en charge de la sécurité. Le traitement de ce dossier a donc pris un certain retard. Dès que les départements ont été redistribués, un courrier commun aux 3 communes a été envoyé à Monsieur POGGIA qui entretemps avait repris la Direction dudit département.

Celui-ci nous a répondu que la police cantonale œuvre à la mise en place d'un dispositif coordonné et transfrontalier visant à la prise en compte des nouveaux enjeux et le déploiement de ressources sur le terrain.

Il a été en outre relevé que, dans la philosophie actuellement défendue par l'État-major de police, l'ouverture de poste 24h sur 24h contraint aussi la police à assurer une présence dans ces locaux et que donc la présence sur le terrain s'en voit péjorée.

L'effectif de la police cantonale étant par ailleurs contraint, il semble à l'heure actuelle plus profitable pour la sécurité publique de voir des patrouilles de police en rue plutôt que dans le maintien de poste ouvert 24h sur 24h. C'est pourquoi le nombre desdits postes 24h/24h sur le canton est limité.





C'est d'ailleurs selon cette même philosophie que l'ouverture d'un poste supplémentaire de police dans le périmètre immédiat de la nouvelle gare du Léman Express n'a pas eu l'adhésion, tant sous les aspects financiers que des ressources humaines à mettre à disposition.

Entretemps, Monsieur POGGIA a accepté de rencontrer l'ensemble des Autorités exécutives Chênoises lors d'une réunion qui s'est tenue le 9 avril dernier. A cette occasion, nous avons pu réitérer nos demandes et insister sur le fait qu'un poste de police 24h/24h soit envisagé dans notre région, de préférence dans le périmètre de la nouvelle gare de Chêne-Bourg.

Monsieur POGGIA s'est déclaré prêt à réexaminer la position du Canton ainsi que de son État-major, tout en rappelant qu'il partage les préoccupations des communes, mais en faisant comprendre qu'il est plus favorable à une augmentation des patrouilles avec visibilité sur le terrain plutôt qu'au principe d'agents à l'intérieur dans des postes.

Il s'est engagé à donner une réponse d'ici fin juin 2019 et le conseil administratif ne manquera pas de revenir à vous dès qu'il aura de nouveaux éléments à vous communiquer.

M. Richard Stark remercie M. Marc Kilcher.

puis, il est donné lecture de la question écrite suivante :

15.3 M. Philippe Calame, conseiller municipal, concernant la « Publicité à l'accueil de la Mairie »

Le mois dernier je me suis rendu à la réception de la mairie et j'ai été surpris par une présence marquée de publicités pour des entreprises privées locales, par l'intermédiaire d'une tablette informatique au mur, de présentoirs avec cartes de visite sur le comptoir et d'un panneau publicitaire « imposant » dans l'espace d'accueil, panneau qui encombre un peu le passage, ou « encombrant », devrais-je dire, car l'on m'a informé que cela avait été un peu changé depuis.

Suite à ma question posée le jour même, il m'a été répondu que cela serait une contrepartie à un ou plusieurs défibrillateurs « offert(s) ».

Mes questions sont les suivantes :

1. Combien de défibrillateurs ont été « offerts » et quel aurait été le montant si la commune l'(es) avait(ent) acheté(s) ?
2. Quelles sont les contreparties publicitaires physiques et/ou sur internet à ce « cadeau » ?
3. Est-ce le conseil administratif qui a approché ces sociétés afin de faire sponsoriser ce(s) défibrillateur(s) ou est-ce une initiative de ces sociétés ou d'un intermédiaire ?



4. Le conseil administratif souhaite-t-il permettre à d'autres entreprises d'acheter du matériel communal contre de la publicité à la réception, sur les véhicules de la commune ou sur les tenues de travail des collaborateurs ?
5. Si oui, comment d'autres entreprises peuvent procéder pour offrir quelque chose d'un montant comparable contre de la publicité ou, si non, pourquoi cette inégalité de traitement entre les entreprises qui en ont bénéficié et les autres qui ne pourrait pas le faire ?
6. Au regard de ce qui précède et du montant « économisé », le conseil administratif compte-t-il poursuivre ou mettre fin à ce type de partenariat privé-public contre publicité ?

## 16 Propositions individuelles et questions

### 16.1 Partenariat des voiries cantonale et communale

M. Stephen Knörr se demande si le partenariat entre les voiries du canton et de la commune sur la route de Jussy fonctionne et voudrait savoir comment le petit épisode neigeux a été géré sur la voie verte.

M. Marc Kilcher explique que le partenariat canton-commune permet de faire l'axe rue de Genève-avenue Tronchet cinq fois par semaine. Pour la route de Jussy des binômes travaillent les mardis et jeudis. Pour l'instant il n'y a pas de problème de surchauffe au niveau des ressources de la commune et au niveau de la perception. Le responsable de la voirie fait actuellement un rapport jour après jour sur la rue de Genève et l'avenue Tronchet pour savoir si l'espace est mieux contrôlé par la voirie cantonale. A l'origine il n'y avait que deux passages dans la semaine et la commune avait réussi à négocier pour augmenter à trois. Le délai de l'essai est fixé à la fin du mois de juin et il s'agira à ce moment-là de décider s'il est profitable d'aller de l'avant. M. Marc Kilcher aura donc l'occasion d'en reparler en commission et au conseil municipal.

Concernant la Voie verte, M. Marc Kilcher explique que les Trois-Chêne se sont associés afin d'unir leurs efforts pour l'entretien. Chêne bourg s'est finalement désengagé mais Thônex et Chêne-Bougeries restent associés à l'entreprise Feu vert qui est en charge de l'entretien et responsable du déneigement. Après un premier hiver, il s'avère que Feu vert rempli mal les exigences fixées dans le contrat. Pour cette saison hivernale, compte tenu du côté exceptionnel et de la phase d'adaptation d'ajustement attendue de Feu vert les communes ont suppléé l'entreprise avec leur propre voirie. D'un commun accord avec Chêne-Bougeries il a été décidé de terminer une première année d'exploitation avec Feu vert pour réfléchir, en prévision d'une prochaine année, à la manière d'aborder les problématiques de verglas et de neige.



## 16.2 Arrivées tardives en commission

M. Philippe Zaugg reprend les propos de Mme Nadia Giacobino concernant les arrivées tardives d'une commissaire. Il est également choqué et attristé de constater que certaines personnes arrivent continuellement en retard lors des séances et ne se font excuser ni par leur chef de groupe et ni par le président ou la présidente. Cela est navrant vis-à-vis des interlocuteurs d'autant plus lorsque les documents annexes joints à la convocation n'ont pas été étudiés par les retardataires. En tant qu'élu, il faut montrer l'exemple à commencer par être à l'heure et par ne pas poser deux fois la même question. L'investissement de certains ou certaines commissaires autour de l'hémicycle n'est pas suffisant. Cela est navrant et M. Philippe Zaugg espère que le bureau prendra en charge cette question afin que ceci ne se reproduise pas à l'avenir.

M. le président entend cette remarque mais pense qu'en tant qu'auditeur dans le cadre des commissions, M. Philippe Zaugg ne devrait pas communiquer à ce sujet lors du conseil municipal. M. Philippe Zaugg précise qu'il n'a pas le droit de parole et de vote en commission mais qu'en tant qu'indépendant il a le droit de s'exprimer au conseil municipal. Si ces arrivées tardives devaient se reproduire, il estime qu'il pourrait demander au bureau d'intervenir auprès du groupe politique dont font partie les conseillers municipaux qui ne respectent pas leur engagement.

## 16.3 RFFA

M. Philippe Calame remercie M. Pascal Uehlinger pour la réponse complète qu'il a donné à M. Bastien Leutenegger concernant RFFA. Ce que le Conseil d'Etat n'a pas communiqué est qu'à Genève environ les deux tiers des personnes morales ne payent pas d'impôt sur le bénéfice. Si une très faible minorité n'en paye pas car elle n'a plus d'activité ou a fait du déficit, la très grande majorité qui ne le paye pas fait de l'optimisation fiscale. Actuellement avec un taux à 24% sur le bénéfice, les actionnaires doivent payer un impôt sur les dividendes pour récupérer les sous. La taxation étant importante, les patrons de PME s'arrangent pour s'attribuer l'optimisation par des moyens légaux. Cela permet de récupérer cet argent en payant moins de charge grâce à l'octroi de bonus soumis aux charges AVS qui donnent une charge sociale et d'impôts plus faible que le principe général du bénéfice taxé à 24% et les 70% de dividendes taxés sur le revenu. Avec ce pourcentage à 14% il est fort probable qu'une partie inconnue commence à déclarer des bénéfices.

M. Philippe Calame poursuit en précisant que cela va créer des bénéfices supplémentaires qui seront taxés. Sur le million de perte potentielle éventuelle annoncée, une partie non négligeable de nouveaux bénéfices va apparaître et sera taxée mais cela ne pourra pas être connu avant 2022 car les déclarations des entreprises se font dans le courant 2021. Pour répondre à l'interpellation de M. Philippe Zaugg quant à la préparation des commissaires, M. Philippe Calame informe que les comptes de la commune ainsi que la 2<sup>ème</sup> partie des comptes seront analysés lors de la prochaine commission des finances.



Sachant que certains éléments nouveaux sont apparus, il prie les commissaires de lire également la deuxième partie des comptes.

M. Bastien Leutenegger remercie M. Philippe Calame pour son intervention et le félicite de son optimisme. Il précise qu'il n'exprimait pas un avis personnel dans sa question mais qu'il demandait simplement ce qu'il en était.

#### 16.4 Travaux sur la route de Jussy

M. Stephen Knörr emprunte souvent la route de Jussy et pense que lors des travaux il faudra être très attentif à la sortie du site du Foron pour sécuriser le tracé des élèves. Dernièrement, à sa grande surprise, la police des transports était présente sur le site.

#### 16.5 Chevauchement des commissions

M. Bastien Leutenegger fait remarquer que les chevauchements qui ont eu lieu dernièrement ont empêché certains commissaires de participer à l'une ou l'autre des commissions. Cela est gênant car ils se doivent de suivre les dossiers. Il apprécierait que les présidents et les magistrats en charge qui prévoient les commissions fassent attention à ce que cela ne se reproduise pas.

M. Pascal Uehlinger pense qu'il ne faut pas penser aux exécutifs mais aux responsables des commissions qui parfois mettent des commissions en place en avance ce qui bloque les ouvertures ou les possibilités d'en ajouter. Le bureau, voire la séance des présidents, pourrait évaluer l'idée de faire des commissions de 2h sur deux créneaux différents, de 18h à 20h et de 20h à 22h. Par ailleurs les commissaires peuvent lire les procès-verbaux et se faire remplacer. Lorsque des commissions se chevauchent, il s'agit des commissions qui ont le moins de commissaires en commun.

M. le président précise qu'il y aura un vrai travail de réflexion sur tous ces éléments lors de la séance des présidents de commission le 17 juin.

#### 16.6 Rectification quant au Nautica

M. Pascal Uehlinger souhaite faire une petite rectification quant aux sommes annoncées dans le rapport de commission pour le Nautica. Le demi-million d'investissement concerne la véranda mais il faut aussi citer les CHF 260'000.- liés à la ventilation qui doit être refaite sur le bâtiment existant. Le montant final se situe entre CHF 750'000.- et 1 million.

#### 16.7 Visite de la STEP de Villette et de l'Apaisée

Concernant la visite de la STEP de Villette, M. Pascal Uehlinger informe que les SIG ont besoin de connaître le nombre de personnes qui seront présentes car ils vont mettre à disposition le matériel. Le propriétaire de l'Apaisée a également besoin de savoir combien de personnes seront présentes car il prévoit un apéritif dinatoire. Les commissaires devront donc répondre à l'invitation concernant cette séance du 21 mai. Toute personne qui n'aura pas répondu ne pourra pas participer.



La parole n'étant plus demandée, M. le président lève la séance et convie les membres du conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié au foyer de la salle polyvalente.

La séance est levée à 23h.

Le président

Le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex

Thônex, le 16 mai 2019\_procès-verbal « emh »

pv/cm-16 avril 2019